

**énéa**  
énergies nevers  
agglomération

# COMPTE-RENDU ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER 2019



**écochaleur**  
urbaine

## SOMMAIRE

<b>SYNTHESE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. LE CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>2. LE DISPOSITIF CONTRACTUEL .....</b>	<b>5</b>
2.1. CONTRAT.....	5
2.2. TARIFS .....	7
2.3. REGLEMENTATION .....	7
2.4. RESULTAT D'EXPLOITATION.....	7
<b>3. LE RESEAU AUJOURD'HUI .....</b>	<b>8</b>
3.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE .....	8
3.2. LES CLIENTS DU RESEAU .....	8
3.3. PERFORMANCE ECONOMIQUE DU RESEAU.....	8
3.4. QUALITE DU SERVICE.....	8
3.5. COMMUNICATION AUX ABONNES POTENTIELS.....	8
3.6. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENT .....	9
3.7. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENT SPECIFIQUE A ENEA .....	10
3.8. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS.....	10
3.9. COPIL (COMITE DE PILOTAGE).....	11
<b>4. SUIVI DE LA PERFORMANCE.....</b>	<b>12</b>
<b>5. FINANCEMENTS, PARTENAIRES.....</b>	<b>13</b>
5.1. INVESTISSEMENTS .....	13
5.2. PARTENAIRES .....	13
<b>PRESENTATION DU METIER .....</b>	<b>14</b>
<b>1. PRESENTATION DU METIER .....</b>	<b>15</b>
1.1. PRINCIPE GENERAL.....	15
1.2. DES IMMEUBLES EN SECURITE ABSOLUE .....	16
1.3. UNE CONTRIBUTION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	16
1.4. UNE ENERGIE TOUJOURS AU MEILLEUR PRIX .....	17
<b>2. FORME CONTRACTUELLE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>17</b>
2.1. PARTIES PRENANTES .....	17
2.2. PERIMETRE TECHNIQUE .....	18
2.3. TARIFICATION.....	18
<b>COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL .....</b>	<b>19</b>
<b>1. ORGANISATION DU SERVICE .....</b>	<b>20</b>
1.1. LES EFFECTIFS.....	20
1.2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REpondre A NOS ENGAGEMENTS .....	21
1.2.1. Les moyens apportés par la direction de Dalkia .....	21
1.2.2. Les moyens apportés par l'établissement de Dalkia Centre-Est .....	21
1.2.3. Assistance commerciale et développement.....	22
1.2.4. Assistance administrative, comptable et financière .....	22
1.2.5. Assistance juridique .....	22
1.2.6. Assistance technique.....	23
1.2.7. Les moyens apportés par le Centre Opérationnel Dalkia Bourgogne situé à Dijon.....	23

<b>2. EVENEMENTS COMMERCIAUX ET/OU TECHNIQUES MAJEURS .....</b>	<b>23</b>
2.1. VISITES DE SITES .....	23
2.2. DECEMBRE 2019 : LABEL ECO RESEAU DE CHALEUR.....	24
2.3. MANAGEMENT DE LA SECURITE .....	24
<b>3. BILAN TECHNIQUE.....</b>	<b>25</b>
3.1. LES ABONNES DU RESEAU URBAIN .....	25
3.2. LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE .....	25
3.2.1. Déroulement de l'exercice.....	25
3.2.2. Contentieux.....	25
3.2.3. Réclamation client .....	26
3.2.4. Incidents d'exploitation – Pannes et arrêts.....	26
3.2.5. Interventions sur appels.....	27
3.3. BILAN GLOBAL DES ENERGIES .....	27
3.3.1. Les sources d'énergies du réseau, y compris cogénération .....	27
3.3.2. Bilan des énergies consommées .....	28
3.4. BILAN DES EMISSIONS DE POLLUANTS .....	29
3.5. CONTROLES REGLEMENTAIRES.....	30
<b>4. SUIVI DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT .....</b>	<b>31</b>
<b>5. BILAN COMMERCIAL .....</b>	<b>31</b>
<b>COMPTE-RENDU FINANCIER .....</b>	<b>32</b>
<b>1. COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>33</b>
1.1. COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE .....	33
1.2. DESCRIPTIONS DES POSTES ET ANALYSE DES ECARTS.....	34
1.2.1. Produits.....	34
1.2.2. Charges .....	34
<b>2. GESTION DES SINISTRES .....</b>	<b>41</b>
<b>3. PROVISION POUR REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CD58 .....</b>	<b>41</b>
<b>4. SUIVI DES IMPAYES .....</b>	<b>42</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>44</b>
<b>ANNEXE 1 : TARIFICATION APPLIQUEE SUR LE RESEAU .....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES VENTES PAR CLIENT .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE 3 : DETAIL DES VENTES LIEES A LA COGENERATION .....</b>	<b>48</b>
<b>ANNEXE 4 : INVENTAIRE .....</b>	<b>49</b>
<b>ANNEXE 5 : PROVISION POUR RECONSTITUTION DES CAPITAUX INVESTIS.....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 6 : LIASSES FISCALES ENEA &amp; SVD67 .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE 7 : COURRIER CCAS .....</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXE 8 : DEVOIR DE CONSEIL .....</b>	<b>73</b>

énéa  
énergies nevers  
agglomération

SYNTHÈSE



## 1. LE CONTEXTE

La ville de Nevers, dans le cadre de sa stratégie de renouvellement urbain et développement durable, a souhaité initier un projet innovant pour répondre aux besoins de développement du réseau de chaleur existant de la ville.

**L'ambition de la Ville : faire du réseau de chaleur existant un nouveau réseau exemplaire, modernisé, vertueux et plus étendu.**



La solution intelligente retenue propose **la modernisation du réseau existant** du Banlay, la **création d'une chaufferie biomasse**, le **raccordement de l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets** de l'Agglomération de Nevers située à Fourchambault **et l'extension du réseau de chaleur** pour un large développement du nombre d'abonnés desservis.

Ce projet a pour principaux objectifs de :

- ▶ répondre plus largement aux besoins des habitants avec une extension significative du réseau de chaleur à terme,
- ▶ offrir de la chaleur au meilleur prix pour les usagers,
- ▶ proposer une solution intelligente avec un couplage entre la technologie d'une chaufferie biomasse et le raccordement à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED),
- ▶ contribuer activement au Plan Energie Climat Territorial de l'agglomération de Nevers avec la réduction de 17 000 tonnes d'émission de CO2 par an grâce à l'utilisation de combustibles provenant entre 70% et 80% d'énergies renouvelables, en substitution d'autres énergies plus polluantes,
- ▶ sensibiliser les usagers à la réduction des consommations d'énergie et à la promotion des énergies renouvelables,
- ▶ créer des emplois par la mise en place d'une filière locale d'approvisionnement en bois.

## 2. LE DISPOSITIF CONTRACTUEL

### 2.1. CONTRAT

Par convention, la société Dalkia a été chargée par la Ville de Nevers de la gestion du réseau de chaleur par voie de concession.

Enea, la société dédiée constituée pour cette délégation, s'est ainsi vu confier :

- ▶ la gestion du réseau existant du Banlay,
- ▶ la conception du projet, à savoir un réseau de transport et de distribution de chaleur incluant la valorisation de la chaleur issue de l'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de Fourchambault, les postes de livraison, et une chaufferie biomasse,

- ▶ la réalisation des équipements : réseau, chaufferie et raccordements,
- ▶ le financement du réseau de chaleur,
- ▶ l'exploitation et l'entretien des équipements, incluant le gros entretien et le renouvellement, ainsi que la modernisation des installations,
- ▶ la recherche des usagers, incluant le développement du réseau, ainsi que la gestion des relations contractuelles.

Cette Délégation de Service Public, d'une durée de 20,5 ans, a débuté le 7 juillet 2013. Elle se terminera au 31 décembre 2033.

Les principales évolutions contractuelles à fin 2019 sont les suivantes :

**L'avenant n°1**, en date du 28/03/2014, a eu pour principal objet de substituer au groupement délégataire la société dédiée ENEA, Energies Nevers Agglomération.

**L'avenant n°2**, en date du 11/09/2015, a eu pour principal objet de prendre en compte les nouvelles dispositions relatives à la loi de finances n°2013-1278 du 29/12/2013 qui a fait évoluer le tarif de la Taxe Intérieure sur la Consommation du Gaz Naturel (TICGN) à partir du 1er avril 2014, suite à l'introduction d'une composante carbonée dans toutes les taxes de consommation intérieures. Les utilisateurs de gaz pour un usage résidentiel ou assimilé qui, jusqu'alors, en étaient exonérés au titre d'un contrat individuel de fourniture de chaleur ou en tant que résidents de bâtiments chauffés collectivement ont été désormais tenus d'acquitter cette taxe au nouveau tarif en vigueur.

L'arrêté du 11 mars 2014 relatif aux profils et aux droits unitaires de stockage (JO du 28/03/2014) et le **décret n°2014-328 du 12 mars 2014** relatif à l'accès aux stockages souterrains de gaz naturel (JO du 14/03/2014), ont profondément modifié les règles en matière de stockage gaz, imposant aux opérateurs des coûts supplémentaires se rajoutant à leur tarification.

**L'avenant n°3**, en date du 16/12/2015, a eu pour unique objet de préciser les tarifs du contrat en date de valeur du 1er janvier 2016.

**L'avenant n°4**, en date du 30/12/2016, a permis :

- ▶ d'acter l'extension du réseau,
- ▶ de mettre en place une production et une valorisation d'électricité et de chaleur au travers d'un outil de cogénération,
- ▶ de définir les nouvelles mixités de facturation R1 et les nouvelles redevances R2,
- ▶ de définir le mode de calcul des puissances souscrites pour les abonnés « piscine ».

**L'avenant n°5**, en date du 12 janvier 2018, a :

- ▶ précisé les adaptations des travaux à la chaufferie du Banlay,
- ▶ défini les modalités de mise en œuvre de la chaudière appoint secours,
- ▶ acté le montant des subventions et de la bonification obtenue du Fonds sur la transition énergétique,
- ▶ acté le décalage de la mise en service de la cogénération,
- ▶ ajusté le terme de la redevance R2,

- fixé une nouvelle date de remise de compte-rendu annuel dû par le Délégué.

## 2.2. TARIFS

Le tarif moyen de la chaleur en 2019 (R1+R2) est de 69,79 €HT / MWh, soit 73,62 €TTC/MWh (soit en légère augmentation de 2,1 % par rapport au tarif moyen de 2018).

## 2.3. REGLEMENTATION

Au cours de l'année 2019, les contrôles et visites réglementaires ont été réalisés selon le détail décrit au chapitre 4.4.5.

Les démarches administratives, consécutives à la demande de déclassement (passage sous statut d'ICPE soumise à déclaration) des installations de production du site du Banlay, ont abouti le 29 juillet 2016.

En annexe 8, nous vous informons sur la Directive Européenne MCP (Medium Combustion Plants) : nouvelle classification, nouvelles exigences. Les installations seront impactées en 2025.

Au cours de l'année 2019, nous avons transmis un courrier d'information relatif à cette nouvelle directive à l'ensemble des abonnés du réseau urbain, en tant que propriétaire de chaufferie gaz dont la puissance est supérieure à 1 MW, afin qu'ils fassent les démarches nécessaires auprès des services de l'Etat. Ci-dessous, la liste des abonnés concernés :

<i>libellé site</i>	<i>Puissance chaudière 1 kW</i>	<i>Puissance chaudière 2 kW</i>	<i>Puissance chaudière 3 kW</i>	<i>Puissance chaudière 4 kW</i>	<i>Puissance totale kW</i>
SST P29 - POLYCLINIQUE VAL DE LOIRE	895	895			1790
SST V04 ICF 69 CHOQUET	461	461	461		1383
SST O07 - GRANDE PATURE	625	625			1250
SST 44 - CENTRE HOSPITALIER NEVERS	1050	1350	1350	1350	5100
SST F13 RES. LA GARENNE	791	930			1721

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de leur part.

## 2.4. RESULTAT D'EXPLOITATION

Nous enregistrons un résultat positif de 161 499 € pour l'année 2019.

### 3. LE RESEAU AUJOURD'HUI

#### 3.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA COLLECTIVITE

**Chiffres  
Clés  
Au 31/12/2019**

- 147 postes de livraison de chaleur raccordés.
- 40 481 kW de puissance souscrite pour l'ensemble des bâtiments, publics et privés.
- 30,232 km de réseau.

#### 3.2. LES CLIENTS DU RESEAU

Typologie des bâtiments	Puissance souscrite kW	Répartition %	Nbre de sites
Enseignement	8 083	20%	38
Habitat collectif	20 606	51%	64
Santé	5 215	13%	5
Tertiaire	3 925	10%	29
Equipements Sportifs	2 652	7%	11
<b>TOTAL</b>	<b>40 481</b>		<b>147</b>

#### 3.3. PERFORMANCE ECONOMIQUE DU RESEAU

Rubrique	Chiffres clés (€)	
	2019	2018
Chiffre d'affaires	6 030 918	4 405 209
Vente de chaleur	2 082 464	1 789 524
Abonnements	2 333 895	1 997 003
Ventes Electricité	1 614 559	618 473
Achat d'énergie	2 794 293	2 328 052
Amortissements PRCI	1 094 106	649 101
Résultat	161 499	-30 200

#### 3.4. QUALITE DU SERVICE

Nous avons enregistré une lettre de réclamation de la part de riverains (détail voir chapitre 3.2.3).

#### 3.5. COMMUNICATION AUX ABONNES POTENTIELS

Dans le cadre de nos démarches commerciales auprès des futurs abonnés du réseau de chaleur, nous avons mis en place un livret synthétique sous un format A5, 4 volets, que nous diffusons régulièrement



notamment à l'occasion des réunions de conseils syndicaux ou lors des assemblées générales de copropriétés.

### 3.6. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENT

Dans le cadre de notre politique d'écoute clients, Dalkia réalise chaque année une enquête approfondie afin de mesurer la satisfaction des clients et de recueillir leurs attentes.

#### Votre avis nous est précieux !

Pour l'année 2019, cette enquête a été réalisée entre les mois de novembre et décembre, auprès d'un échantillon de 688 clients en France.

**129** clients ont répondu à l'enquête sur le périmètre géographique géré par Dalkia Centre-Est.

Les questions posées portaient sur la satisfaction globale, le niveau d'effort à déployer dans le cadre de la relation avec Dalkia, le niveau d'information émis par Dalkia, le niveau de satisfaction concernant les interlocuteurs Dalkia, la qualité du service rendu et l'expertise de Dalkia, etc.

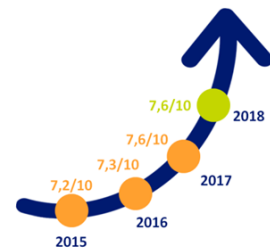
#### Un bilan global très positif

La note de satisfaction globale qui ressort de cette enquête est de **7,6/10** pour la région Dalkia Centre Est, note identique à 2018.

Trois points forts essentiels ont recueilli une grande satisfaction de ces clients interrogés :

- ✳ La prise en compte de la sécurité **8,5/10**.
- ✳ La relation client **8/10**.

#### SATISFACTION GLOBALE



#### INTENTION DE RENOUVELER



#### RECOMMANDATION



- ✧ La qualité des dépannages **7,8/10**.

Deux axes de progrès sont attendus :

- ✧ Le traitement des réclamations **7,2/10**.
- ✧ Les retours d'information (qualité de l'information émise **7,5/10** et qualité du reporting **7,3/10**).

### 3.7. ENQUETE DE SATISFACTION CLIENT SPECIFIQUE A ENEA

Nous n'avons pas réalisé en 2019 d'enquête de satisfaction auprès des abonnés du réseau urbain.

### 3.8. TRAITEMENT DES RECLAMATIONS - FELICITATIONS

Pour 2019, le processus relatif au traitement des réclamations et félicitations « Clients » mis en place en 2016, a apporté entière satisfaction. **Des engagements forts en matière de délai et de qualité des réponses sont attendus.** Afin d'améliorer encore ce dispositif, une référente territoriale a été mise en place. Pour la Bourgogne, il s'agit de :

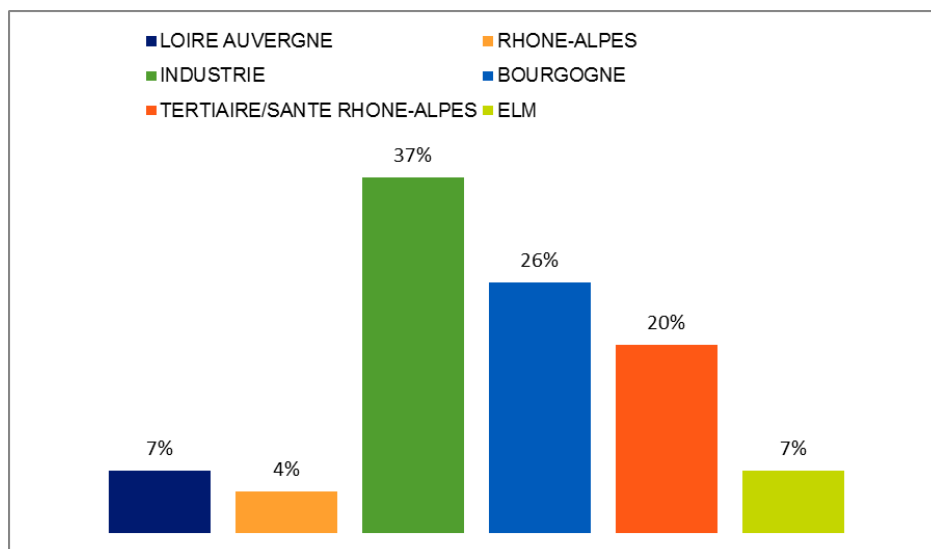


Sa mission consiste à :

- ▶ réceptionner, scanner et transmettre le courrier de réclamation ou de félicitation aux différentes parties intéressées,
- ▶ enregistrer le courrier de réclamation ou de félicitation dans le logiciel «APIA – Gestion de la relation client »,
- ▶ s'assurer du traitement complet de la réponse du courrier de réclamation avec les différentes parties intéressées et enregistrement de celui-ci dans le logiciel « APIA »,
- ▶ envoyer un questionnaire de satisfaction client dans les 15 jours après envoi de la réponse définitive de la réclamation.

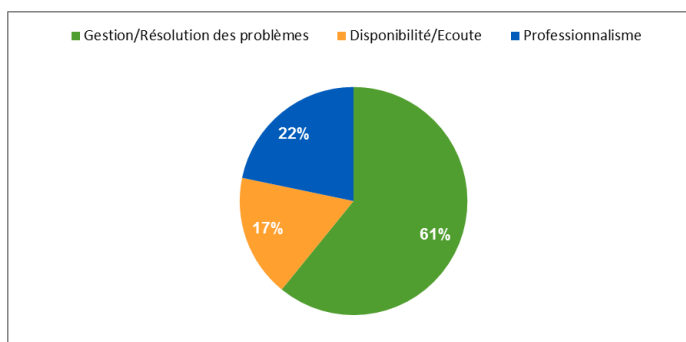
**Au cours de l'année 2019, Dalkia Centre Est a enregistré 43 félicitations Clients**

## REPARTITION SELON LES TERRITOIRES



## LES MOTIFS DES FELICITATIONS

1. La bonne gestion/résolution des problèmes des clients,
2. Le professionnalisme des équipes,
3. La disponibilité/écoute des équipes Dalkia.



**Enéa a enregistré 1 réclamation au titre de l'année 2019 (voir chapitre 3.2.3).**

### 3.9. COPIL (COMITE DE PILOTAGE)

Des réunions sont organisées avec l'Autorité Délégante. Elles permettent de faire le point sur la délégation : l'avancement des travaux d'extension, du réseau et des sous-stations, du développement commercial, ainsi que sur la mixité des combustibles, la part d'EnR, le suivi des commissions consultatives.

Elles ont eu lieu les 12 février, 27 juin et le 14 novembre 2019.

## 4. SUIVI DE LA PERFORMANCE

Numéro	Indicateur	Méthode de calcul	Exprimé en	Source		ANNEE 2019	Rappel ANNEE 2018	COMMENTAIRES
<b>1. DEVELOPPEMENT DU RESEAU</b>								
1.1	Avancement commercial	Puissance souscrite signée / Puissance souscrite prévisionnelle	%	ENEA		97,4%	98%	PS / avenant n°4 / 2019 : 42 111 kW PA signées = 41 020 kW
1.2	Avancement travaux	Puissance souscrite raccordée / Puissance souscrite prévisionnelle	%	ENEA		96,2%	89%	PS / avenant n°4 / 2019 : 42 111 kW Bâtiments raccordés = 40 521 kW
<b>2. PRESERVER DURABLEMENT LE CADRE DE VIE ET LE MILIEU NATUREL</b>								
2.1	Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production (énergie primaire)	%	rapport annuel ENEA	gaz	11,5%	17,7%	gaz : 9 086 MWhPCI cogénération : 8 315 MWhPCI UIOM : 43 444 MWhPCI biomasse : 18 150 MWhPCI total : 78 995 MWhPCI
					Cogé	10,5%	5,4%	
					UIOM	55,0%	56,5%	
					biomasse	23,0%	20,4%	
2.2	Emission de dioxyde de carbone	Quantité de CO2 rejetée / Quantité d'énergie thermique entrante (chauffage + ECS) - hors biomasse	kg/kWh	rapport annuel ENEA		0,047	0,065	quote part gaz cogé nécessaire pour la production de chaleur récupérée: 47,3% du gaz consommé
2.3	Rejets atmosphériques	Quantité de polluants rejetés dans l'atmosphère y compris bois	Tonnes pour chaque polluant	rapport annuel ENEA	SO2	0,86	0,12	
					NOX	17,61	14,70	
					N2O	0,51	0,43	
					CO2	11783,2	9 968	
2.4	Facteur de ressource primaire (Cf. norme EN 15316-4-5)	Quantité d'énergie primaire non renouvelable consommée / Quantité d'énergie thermique livrée	%	rapport annuel ENEA		33,5%	35,0%	EP = (9086 x 1,1 + 8315 x 1,1 + 18150 x 0,1) MWh 62 640 MWhst
2.5	Consommation d'eau sur le réseau	Quantité d'eau consommée sur le réseau / Quantité d'énergie thermique livrée	m3 / MWh livré	ENEA		0,0212	0,0266	1 326 m3 62640 MWhst
<b>3. ASSURER LA PERENNITE DE LA FOURNITURE DE CHALEUR</b>								
3.1	Renouvellement des installations	Montant des travaux de gros entretien et de renouvellement (HT) / Part fixe des recettes tarifaires (HT)	%	rapport annuel ENEA		4%	7%	Dépense P3= 84 472,39€ Part fixe des recettes tarifaires (R2 total)= 2 289 101,91 €
<b>4. SATISFAIRE LES ATTENTES DE SERVICE DES ABONNES ET USAGERS</b>								
4.1	Prix moyen de MWh	Recettes d'énergie thermique totales TTC / Quantité d'énergie thermique livrée	€ TTC / MWh	rapport annuel ENEA		73,62	72,07	Total produits d'exploitation= 4371397,35 € TTC Quantité d'énergie thermique livrée= 62640 MWh
4.2	Réunions avec les représentants des usagers	Nombre des réunions avec les représentants des usagers + actions de communication (hors CCSP)	nombre	rapport annuel ENEA		3	5	page 24 du rapport 2019

## **5. FINANCEMENTS, PARTENAIRES**

### **5.1. INVESTISSEMENTS**

L'investissement initial est de 17,9 millions d'Euros (HT).

L'avenant n°4 a acté une extension du réseau. L'investissement a ainsi été augmenté pour atteindre 28,9 millions d'Euros (HT). Ce montant intègre l'investissement de la cogénération installée en 2018 à côté de la chaufferie biomasse de Fourchambault.

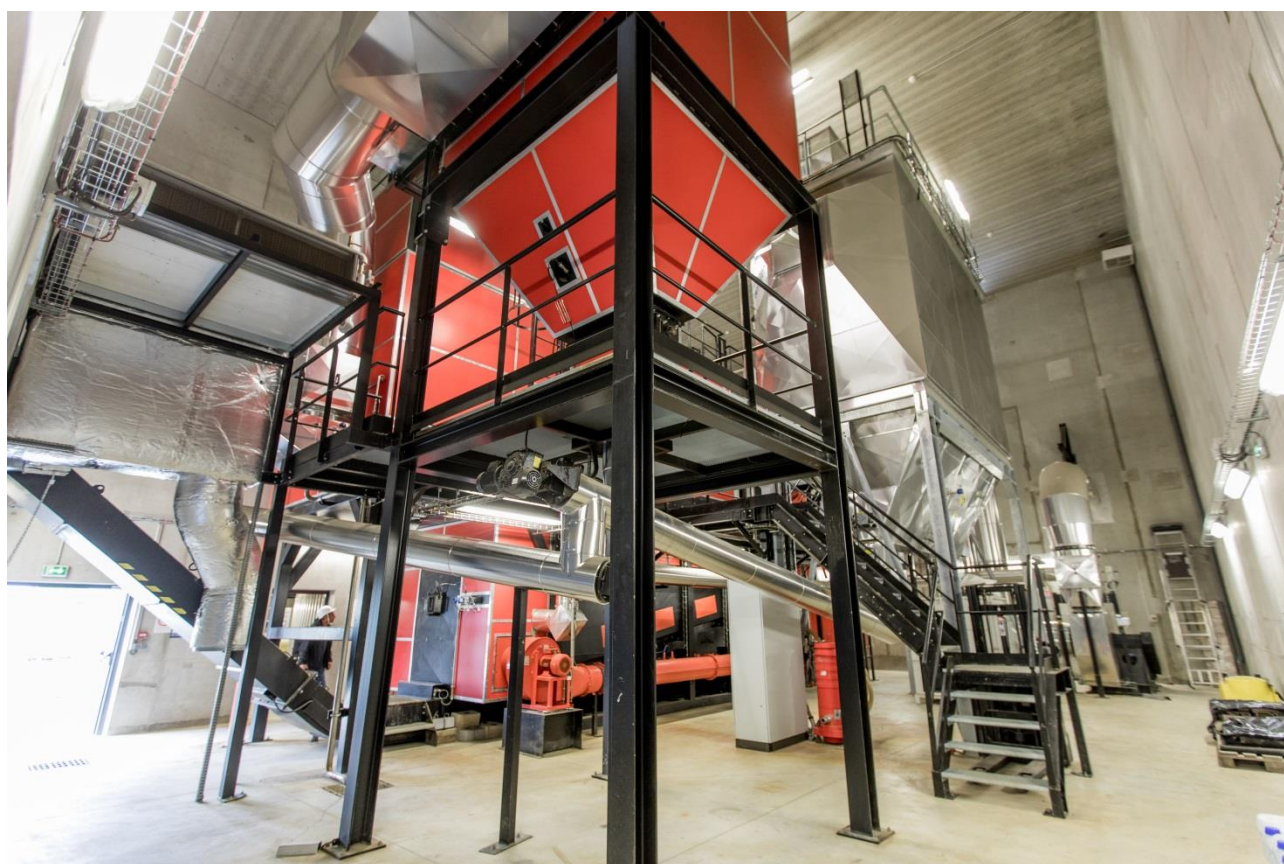
### **5.2. PARTENAIRES**

Le principal partenaire est l'ADEME. Cette dernière subventionne ce programme à hauteur de 7,4 M€ sur investissement initial, par le biais du mécanisme Fonds Chaleur, auquel il faut ajouter pour les extensions de 2017 et 2018 une prévision de 2,8 M€ (intégrant une bonification pour le fond sur la transition énergétique).

A ce jour, nous avons reçu 7,4 M€ pour les 2 demandes de subventions (dont 5,7 M€ pour le premier dossier et 1.9 M€ pour le second).

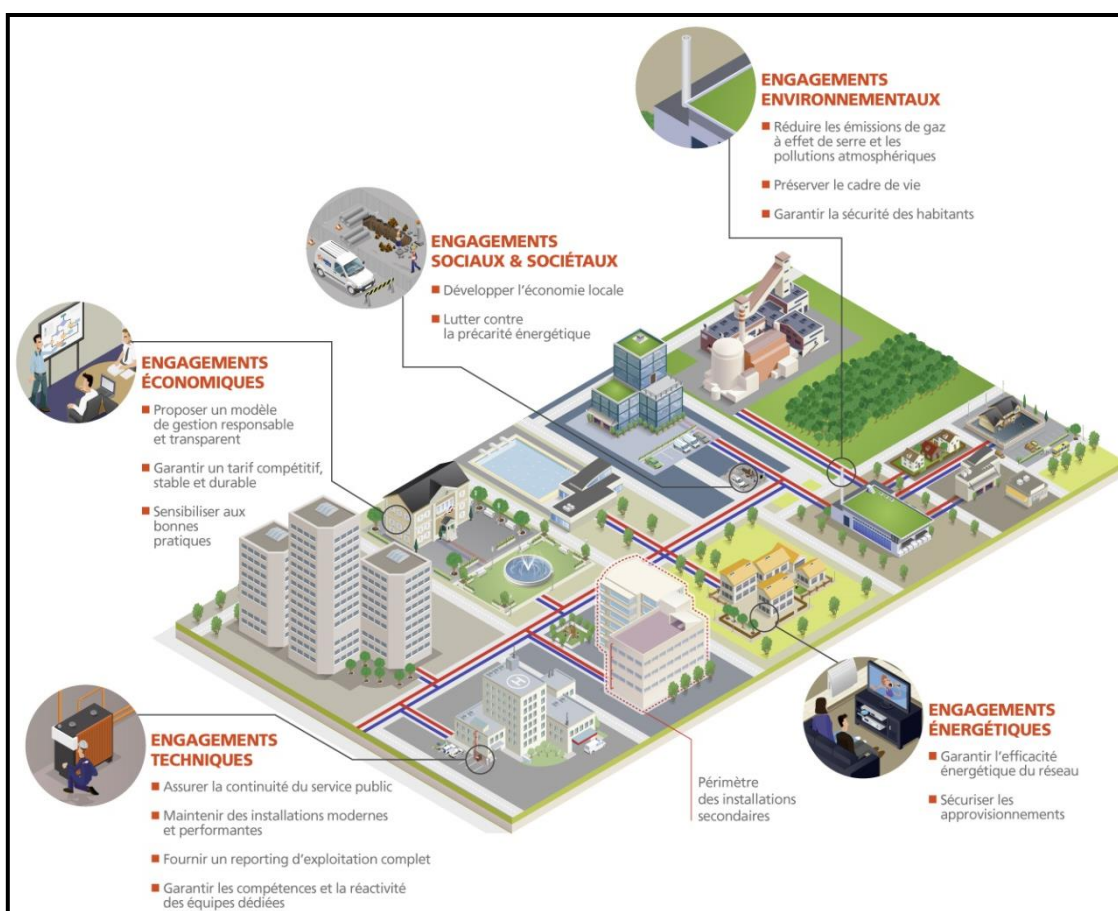
**énéa**  
énergies nevers  
agglomération

## PRÉSENTATION DU MÉTIER



## 1. PRESENTATION DU METIER

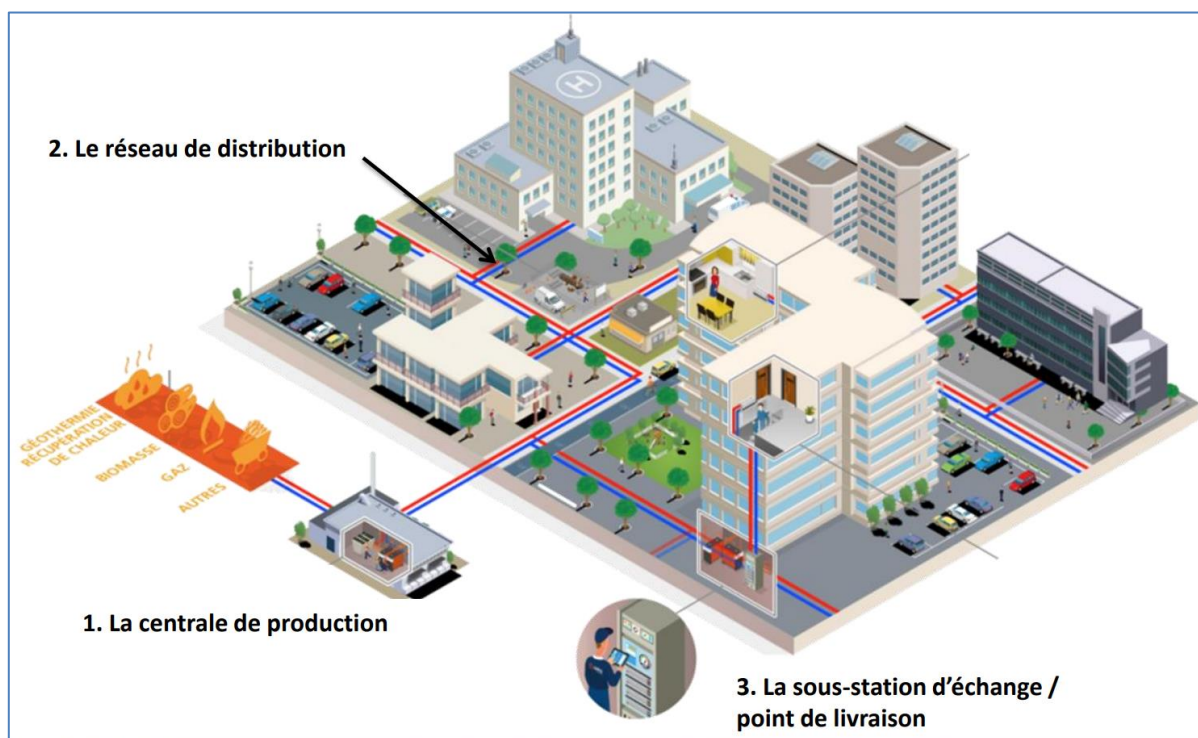
- ▶ **Produire, transporter et distribuer la chaleur** pour tout usage dans le périmètre concédé et sans interruption de fourniture,
- ▶ **Produire de l'électricité** le cas échéant,
- ▶ **Faire bénéficier à l'ensemble des abonnés du même niveau de confort, et en veillant à la même égalité de traitement.**



### 1.1. PRINCIPE GENERAL

Un réseau de chaleur se découpe en trois parties :

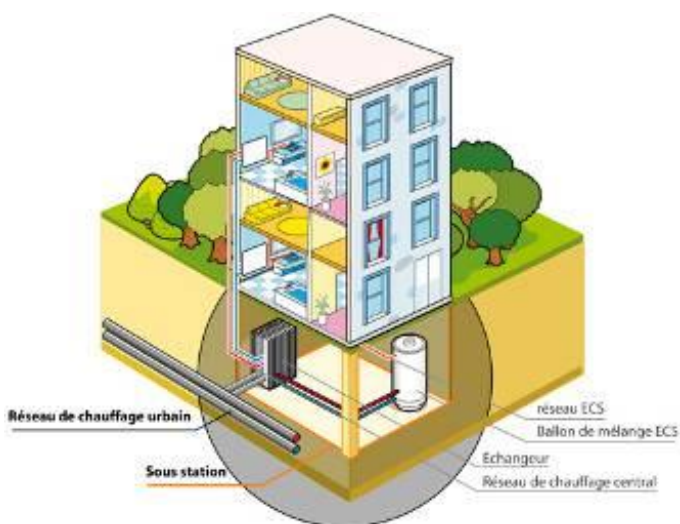
- ▶ Une centrale de production de chaleur,
- ▶ Un réseau primaire de transport du fluide caloporteur,
- ▶ Des sous-stations qui permettent de délivrer la chaleur aux clients.



## 1.2. DES IMMEUBLES EN SECURITE ABSOLUE

Les bâtiments raccordés au réseau de chaleur bénéficient d'une sécurité absolue et d'une garantie de livraison de chaleur parfaitement fiable. Cette chaleur est acheminée le plus souvent sous forme d'eau chaude (environ 100°C) jusqu'aux sous-stations via un système d'échangeur, présent dans les sous-stations, puis est régulée en basse température en fonction des besoins en chauffage et en ECS (Eau Chaude Sanitaire) des usagers.

**Ces sous-stations ne produisent ni fumée, ni poussière, ni odeur et fonctionnent sans combustible, donc sans danger pour les usagers et l'environnement (suppression des risques d'incendie, d'explosion...).**



## 1.3. UNE CONTRIBUTION A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau de chaleur permet d'éviter la prolifération des cheminées individuelles non soumises à la réglementation. La concentration de la production en un seul site permet également une bonne maîtrise des techniques de combustion et la mise en œuvre de processus de traitement des rejets encadrés par des lois très strictes, impossible à appliquer au niveau individuel.



La production centralisée favorise également la mise en œuvre de processus performants de traitement des fumées (meilleures technologies disponibles) avec contrôle des rejets. Le bilan environnemental sera ainsi profondément différent avec une forte baisse de la part de CO<sub>2</sub> rejeté.

#### 1.4. UNE ENERGIE TOUJOURS AU MEILLEUR PRIX

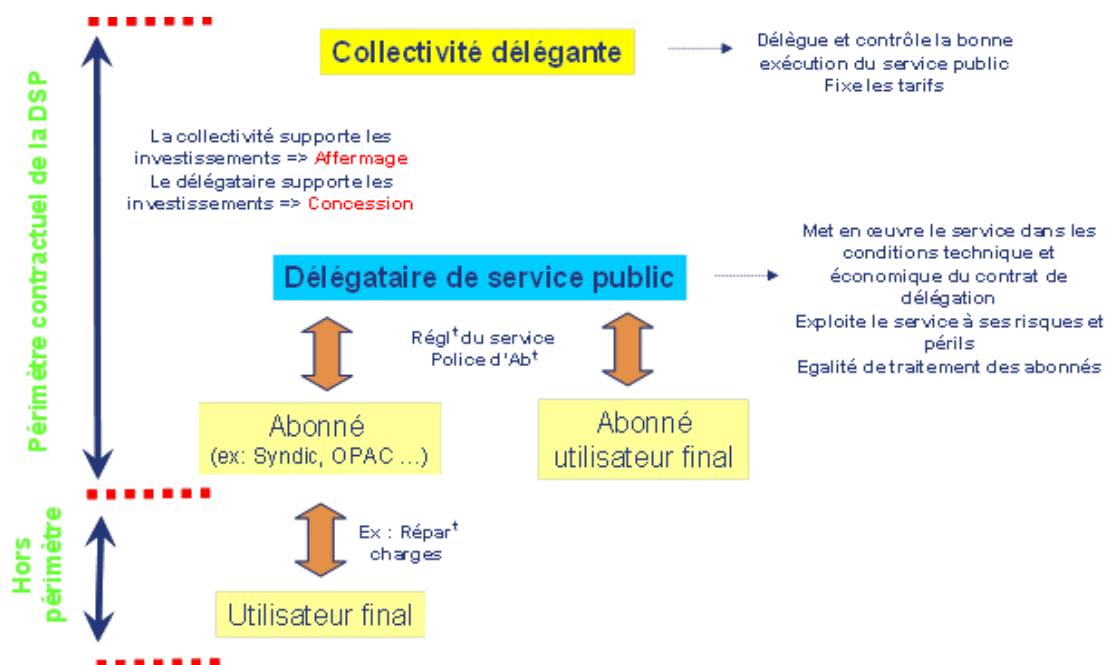
Grâce à des chaufferies fonctionnant sur le mode de la multi énergie (biomasse, gaz,...), le réseau de chaleur permet à tout moment d'offrir des prix compétitifs aux utilisateurs. Cette diversification permet une gestion souple, une diminution des risques de coupures d'approvisionnement et garantit un prix plus stable (en fonction de l'évolution des prix des combustibles).

L'utilisation du bois permet de maintenir un coût de chaleur extrêmement compétitif grâce au recours à des filières locales d'approvisionnement. Cette tendance devrait se confirmer car la biomasse (énergie renouvelable) ne subit pas les tensions du marché des produits pétroliers (énergies fossiles).

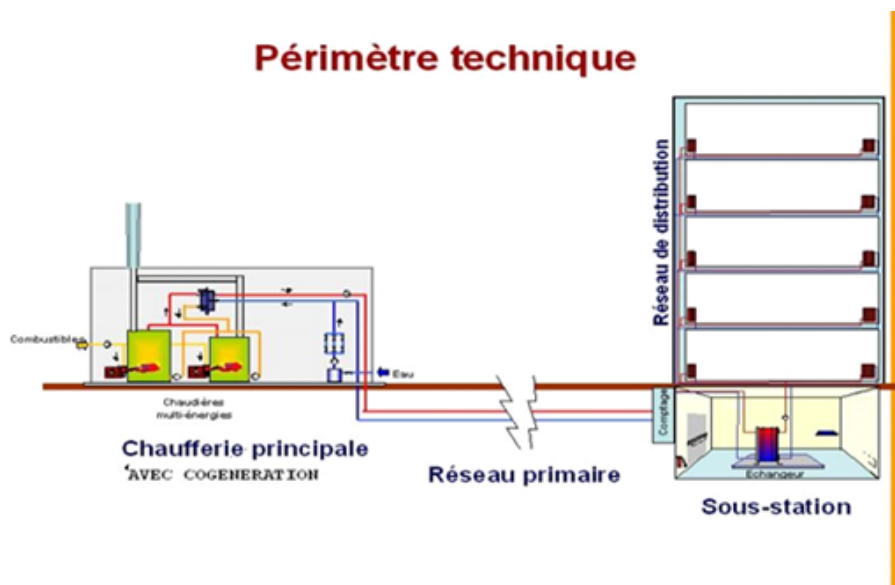
Le raccordement à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets garantie un prix faible et stable.

## 2. FORME CONTRACTUELLE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

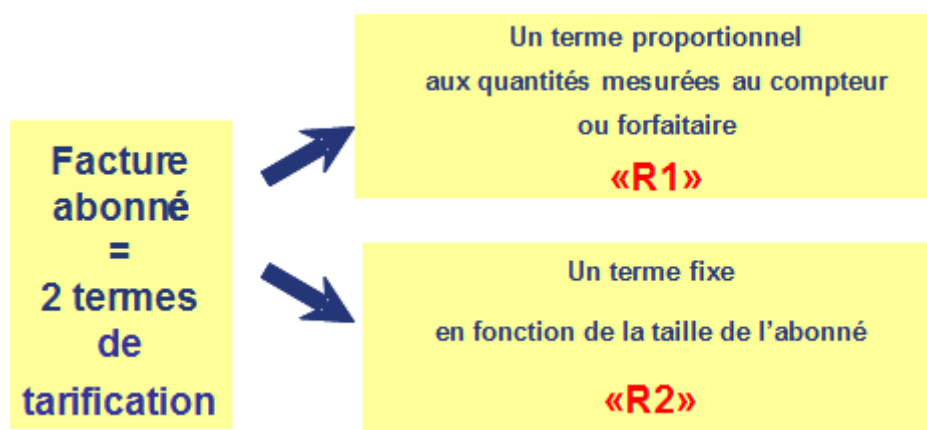
### 2.1. PARTIES PRENANTES



## 2.2. PERIMETRE TECHNIQUE



## 2.3. TARIFICATION



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

**énéa**  
énergies nevers  
agglomération

# COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL



## 1. ORGANISATION DU SERVICE

Le contrat de Délégation de Service Public est géré par l'unité d'exploitation de la Nièvre qui dispose de bureaux à Nevers.

### 1.1. LES EFFECTIFS

Pour assurer l'exécution du service, Dalkia est organisée comme suit :

► **Personnel d'encadrement :**

Directeur de Centre Opérationnel :	Nicolas VOLTZ
Responsable d'Exploitation :	Pascal JACQUET
Assistante d'Exploitation :	Claire GUENOT

► **Service exploitation :**

**Opérateurs techniques :**

Manager Opérationnel :	Michael DAMPIERRE
Technicien :	Romuald ADRIEN
Technicien :	Stéphane GILBERT

**Intervenants occasionnels**

**(complément de charge, absences, astreinte) :**

Alexandre CHARLOT  
 Christophe BONNEAU  
 Mathieu MORIER  
 Walid GHESSAB

► **Service Travaux :**

Chef de projet Travaux réseau :	David KUKULINSKI
Cellule Travaux Chauffage :	Gilles LAMOINE
Responsable service Travaux Centre-Est :	Michel BOURLOUX

► **Support administratif / technique et commercial :**

Relation avec l'autorité concédante :	Jérôme FOCH / Didier FROMONT
Responsable facturation :	Laurence ENJALBERT
Agent de facturation :	Julie MAY
Contrôleur de gestion :	Virginie JUGE
Adjoint technique de Centre :	Nicolas MONTUPET
Correspondant QSE :	Cyril BORGET

Deux techniciens assurent la conduite de la chaufferie et des sous-stations du réseau de chaleur de Nevers. Les principaux paramètres de conduite et de sécurité des équipements sont sous télésurveillance.

Un service d'astreinte **24H/24 – 7J/7 – 365 JOURS/AN**, est joignable au **0810 804 805**.

## 1.2. LES MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR REpondre A NOS ENGAGEMENTS

Le chauffage urbain de Nevers bénéficie de l'appui des structures locales, régionales et nationales de Dalkia.

### 1.2.1. Les moyens apportés par la direction de Dalkia

Basée à PARIS (La Défense), elle pilote 7 régions de Dalkia et développe, au-delà de ses activités de Siège, des missions essentielles qui sont :

- ▶ la recherche et le développement liés aux services énergétiques,
- ▶ la définition et la mise en œuvre de la politique technique du groupe,
- ▶ la gestion des assurances et la maîtrise des risques,
- ▶ la réalisation de diagnostics énergétiques et de bilans Carbone,
- ▶ la définition des méthodes de travail,
- ▶ la définition des outils informatiques et leur développement,
- ▶ la gestion des systèmes d'information, développement, maintenance, exploitation,
- ▶ la réalisation des services informatiques,
- ▶ le partage des savoir-faire et la conduite du changement,
- ▶ la définition des plans d'actions préventives (Légionellose, Sécurité électrique, Qualité de l'air intérieur ...),
- ▶ la mise à disposition d'une cellule d'assistance à l'ingénierie des grands projets,
- ▶ la prise en compte des évolutions réglementaires,
- ▶ la veille sur les marchés de l'énergie (gaz, électricité, biomasse, ...) en vue de proposer un mix énergétique adapté aux marchés et aux installations de nos clients,
- ▶ l'organisation de la gestion des ressources humaines, du développement des compétences,
- ▶ l'organisation de la paie et l'administration du personnel,
- ▶ le management de la sécurité,
- ▶ la gestion centralisée de la trésorerie par la mise en place d'un cash-pooling,
- ▶ l'optimisation et l'accès au financement sur les marchés financiers mondiaux.

### 1.2.2. Les moyens apportés par l'établissement de Dalkia Centre-Est

Basé à Vaulx-en-Velin, près de Lyon, il dispose de tous les supports fonctionnels d'une grande entreprise, à savoir :

- ▶ Direction Régionale,

- ▶ Direction de l'Exploitation (technique, sécurité, qualité, méthodes),
- ▶ Direction Commerciale (vente, marketing),
- ▶ Direction Administrative et Financière (contrôle financiers, financement, comptabilité, reporting financier, facturation, recouvrement, gestion des risques),
- ▶ Direction des Ressources Humaines (recrutement, formation continue, assistance au personnel).

### 1.2.3. Assistance commerciale et développement

Elle assure :

- ▶ la préparation des polices, contrats, avenants,
- ▶ la mise en place des manifestations commerciales,
- ▶ la rédaction des plaquettes commerciales,
- ▶ l'élaboration du rapport annuel d'activité remis aux co-contractants.

### 1.2.4. Assistance administrative, comptable et financière

- ▶ assistance et conseils,
- ▶ mise en place, élaboration et suivi du budget,
- ▶ élaboration et mise en place des plans de financement,
- ▶ élaboration des comptes aux normes françaises et internationales,
- ▶ évaluation annuelle des procédures de la société,
- ▶ gestion des échéances fiscales et contact avec les Administrations,
- ▶ relation avec les Commissaires aux Comptes,
- ▶ gestion de la facturation et du recouvrement.

### 1.2.5. Assistance juridique

- ▶ tenue des registres légaux,
- ▶ publications périodiques,
- ▶ mise à disposition d'un fonds documentaire juridique et fiscal actualisé en permanence et diffusion d'une information juridique et fiscale périodique,
- ▶ négociation aux meilleures conditions de la couverture des risques que comporte l'exploitation de la jouissance du patrimoine immobilier,
- ▶ aide au suivi du contentieux et prise en charge de dossiers particuliers de contentieux,
- ▶ conseil pour la préparation, la mise au point et le suivi des documents contractuels avec les Collectivités locales.

### 1.2.6. Assistance technique

- ▶ télésurveillance,
- ▶ politique d'assurance qualité,
- ▶ assistance à la gestion environnementale des installations,
- ▶ optimisation des achats et contractualisation,
- ▶ gestion des plates-formes d'appel client 24 heures/24 (Centre de Relation Client),
- ▶ gestion des sinistres.

### 1.2.7. Les moyens apportés par le Centre Opérationnel Dalkia Bourgogne situé à Dijon

Il apporte ses compétences dans les domaines suivants :

- ▶ Assistance générale :
  - relation avec les collectivités locales.
- ▶ Assistance commerciale et développement :
  - contacts avec la clientèle locale présente sur l'installation,
  - organisation et amélioration du « Service Clients ».
- ▶ Assistance technique :
  - commandes de matériel ; gestion des relations avec les fournisseurs,
  - études techniques (renouvellement de matériel, choix des fournisseurs),
  - assistance au maintien et à l'entretien des installations confiées,
  - assistance à la définition et à l'élaboration de comptes rendus techniques annuels aux collectivités,
  - assistance à l'optimisation du mix énergétique : gestion des combustibles,
  - organisation et gestion des astreintes destinées aux interventions sur site 24h/24h.

## 2. EVENEMENTS COMMERCIAUX ET/OU TECHNIQUES MAJEURS

En 2019, ENEA a poursuivi ses travaux de développement du réseau de distribution de chaleur en direction notamment des quartiers Pittié, Parc, et Nevers Nord conformément à nos engagements de développements pris dans le cadre de l'avenant N°4 au Contrat.

### 2.1. VISITES DE SITES

Nous avons organisé 3 journées Portes Ouvertes les 6, 7 et 8 juin 2019 à la chaufferie biomasse. Ces événements se sont inscrits dans une démarche nationale en lien avec le Syndicat des Energies Renouvelables, en partenariat avec l'ADEME, afin de promouvoir les énergies renouvelables en France.

## 2.2. DECEMBRE 2019 : LABEL ECO RESEAU DE CHALEUR

Dans le cadre de la Semaine de la Chaleur Renouvelable, la ville de Nevers s'est vu décerner le label « Eco réseau de Chaleur » 2019 par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et l'association AMORCE qui rassemble les collectivités territoriales et les professionnels engagés dans la **transition énergétique, l'économie circulaire**.

Une distinction qui récompense les collectivités dont les réseaux de chaleur sont les plus exemplaires selon des critères **environnementaux, économiques et sociaux**. Une distinction qui représente une véritable reconnaissance pour la ville de Nevers, fortement mobilisée en faveur de la transition énergétique et écologique

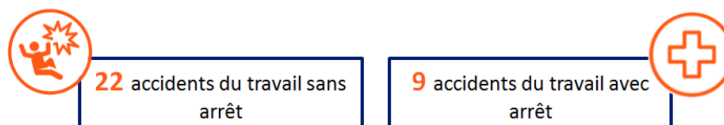


## 2.3. MANAGEMENT DE LA SECURITE

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.

Sur le périmètre Dalkia Centre Est, le bilan est le suivant :

### Le bilan de 2019



Nos résultats se sont améliorés durablement depuis plusieurs années. Le nombre d'accidents de travail avec arrêt a été quasiment divisé par 3 en 5 ans.

Néanmoins nous devons continuer nos efforts car le nombre d'accidents du travail sans arrêt ne diminue pas suffisamment (également 22 en 2018).

### Les moyens mis en œuvre

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend, entre autres, les actions suivantes :

- ▶ les causeries et les supports de communication,
- ▶ la gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- ▶ les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- ▶ une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.





### 3. BILAN TECHNIQUE

#### 3.1. LES ABONNES DU RESEAU URBAIN

Au 31/12/2019, le réseau de chauffage urbain alimente 147 sous-stations représentant au total une puissance souscrite de 40 481 kW.

Durant l'année 2019, 13 sous-stations complémentaires ont été raccordées au réseau de chaleur, à savoir :

Antenne	Libellé site	Client	Adresse	Ville	Puissance souscrite kW
Nevers - Pittié	Piscine Pittié	Agglomération de Nevers		Nevers	872
Nevers - Pittié	Cobalt bât 3 - INKUB	Agglomération de Nevers		Nevers	144
Nevers - Pittié	Lycée P Bérégovoy	CR BFC	47 Rue Pablo Francisco	Nevers	797
Nevers - Pittié	Collège des Loges	CD 58	47 Rue Pablo Francisco	Nevers	187
Nevers - Pittié	EHPAD D Benoist	1001 vies	21 Rue des Frères Gayet	Nevers	380
Nevers Nord	Résidence Verte 1 - 28/30 rue Maupas - 6059	ICF SEM	28 rue du Maupas	Nevers	300
Nevers Nord	Résidence Verte - 64 rue de Vauzelles - 6063/64	ICF SEM	64 rue de Vauzelles	Nevers	484
Nevers - Montôts	Botanic	Botanic	Rue Henri Bouquillard	Nevers	145
Nevers - Parc	Caserne Michot - Administration	Gendarmerie Nationale	avenue Marceau	Nevers	134
Nevers - Parc	Résidence Marion Delorme	GB Immobilier	3 rue docteur louis tixier	Nevers	294
Nevers - Parc	Les Perrieres - Tixier	JLV	rue des Perrières	Nevers	65
Nevers-Parc	Hôtel de Police	Etat	6 bis avenue Marceau	Nevers	146
Nevers - Varennes Vauzelles	HLM Sud Est ICF	ICF SEM	Rue Henri Choquet	Varennes Vauzelles	799
					4747

#### 3.2. LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

##### 3.2.1. Déroulement de l'exercice

La fourniture de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire est nécessaire toute l'année. Pour garantir cette fourniture, le réseau fonctionne donc toute l'année.

##### 3.2.2. Contentieux

Il n'y a pas eu de contentieux enregistré au cours de 2019.

### 3.2.3. Réclamation client

Nous avons enregistré 1 réclamation au titre de l'année 2019. Cette réclamation a été reçue le 25 janvier 2019 par les services de la ville de Nevers. Les riverains situés Champ Martin à Coulanges se plaignent de nuisances sonores qui seraient générées par la chaufferie du Banlay.

Nous avons renvoyé un courrier afin de confirmer la bonne prise en compte de leur demande. Une rencontre a été également organisée pour échanger avec les riverains afin de mieux comprendre leurs ressentis.

Nos 1ères observations n'ont pas révélé d'anomalies particulières, il s'agirait d'un phénomène discontinu. Nous avons donc missionné une société spécialisée afin de réaliser des mesures de niveaux sonores et d'émergences à proximité de la chaufferie située au Banlay. Ces mesures ont été réalisées en fin d'année 2019, période durant laquelle les générateurs gaz étaient en service et à pleine charge.

Un bilan de ses mesures et une communication des résultats obtenus seront faits auprès des riverains demandeurs en présence de la collectivité lors d'une rencontre à organiser au cours du 1er semestre 2020.

### 3.2.4. Incidents d'exploitation – Pannes et arrêts

#### ► Réseau :

- La fuite sur la branche « petit réseau du Banlay » (partie non-rénovée) décelée fin 2018 a été réparée les 7 et 8 janvier. La fourniture de chaleur a été interrompue sur cette branche du 07/01 à 8h au 08/01 à 16h.
- Une fuite boulevard du Maréchal Juin a été décelée le 23 août, réparée le 26 août, occasionnant un arrêt de fourniture d'eau chaude sanitaire pour un bâtiment de Nièvre Habitat pendant 3 jours.

#### ► Chaufferie :

Au cours de l'année 2019, nous avons rencontré deux pannes sur la chaudière biomasse qui ont occasionné un arrêt:

- Du 30 janvier 1h45 jusqu'à 4h15 : Coupure EDF.
- Du 11 mars 21h jusqu'au 14 mars 15h : Panne due à un report d'alarme défaillant qui a engendré un remplissage complet du convoyeur de cendres et son blocage. Le vidage et le nettoyage total a été nécessaire.

Cela n'a pas eu d'incidence sur la continuité de service côté abonnés.

#### ► Echangeur chaleur UIOM :

La livraison de chaleur de la part de SONIRVAL a été interrompue à 4 reprises :

- le 28 janvier 5h jusqu'à 10h – panne,
- le 30 janvier de 1h45 jusqu'à 4h15 – coupure EDF
- du 21 avril 8h jusqu'au 26 avril 10h – maintenance,
- du 22 septembre 8h jusqu'au 4 octobre 10h – maintenance.

Ces arrêts de fourniture de chaleur fatale n'ont pas eu d'incidence sur la continuité de service de livraison de chaleur aux abonnés du réseau urbain.

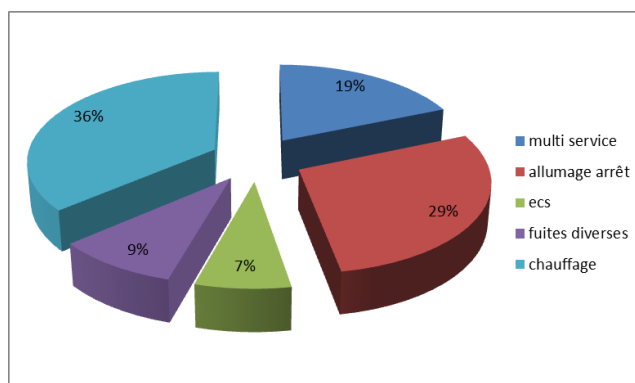
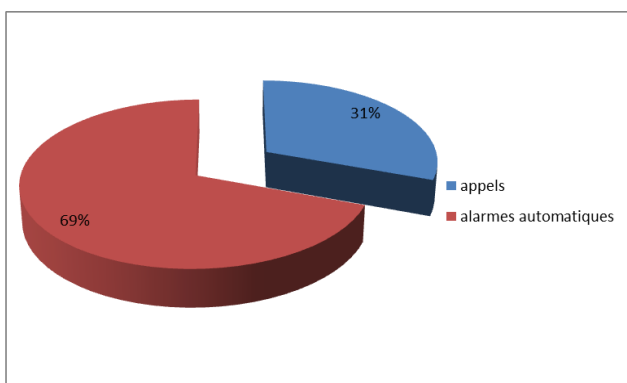
► **Unité de cogénération :**

Durant cette période, la centrale de cogénération a été interrompue 2 fois :

- le 30 janvier de 1h45 jusqu'à 4h15 – coupure EDF,
- du 12 février 10h jusqu'au 13 février 15h30 – maintenance pour vidange, un problème sur le remplissage d'huile a retardé le redémarrage de 24h.

3.2.5. Interventions sur appels

Au cours de l'année 2019, il y a eu 607 appels pour dépannage (832 en 2018). Il est à noter que 68% des interventions ont été générées par les systèmes de téléalarmes (contre 83% en 2018). La résolution rapide de ces défaillances n'impacte, par conséquent, pas le service délivré aux clients finaux.



3.3. BILAN GLOBAL DES ENERGIES

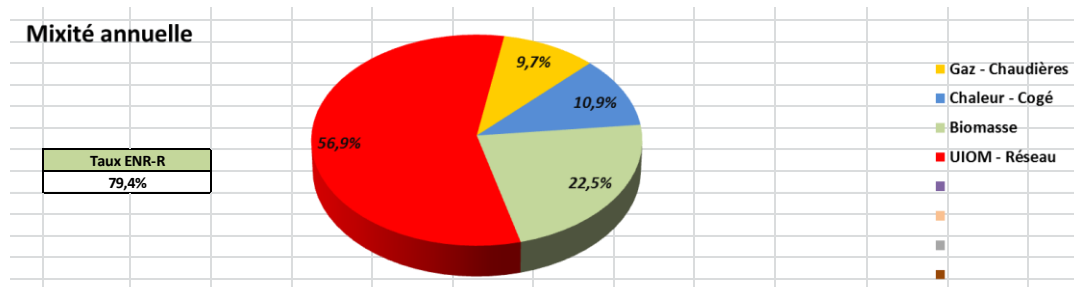
3.3.1. Les sources d'énergies du réseau, y compris cogénération

Au cours de l'année 2019, deux énergies principales ont été utilisées pour garantir la production de chaleur : la récupération thermique de l'IUOM et la chaufferie biomasse. Il n'a pas été consommé de fuel domestique. Une majorité du gaz consommé l'a été par la cogénération.

### 3.3.2. Bilan des énergies consommées

	Année 2019		Année 2018	
	Quantités Unité primaire)	MWh PCI	Quantités (Unité primaire)	MWh PCI
Gaz naturel chaufferie	10 096 MWh PCS	9 086	13 572 MWh PCS	12 215
Cogénération	24 508 MWh PCS	22 057	10 516 MWh PCS	9 464
Usine d'incinération		43 444		38 877
Bois	6 710 tonnes	18 150	5 544 tonnes	14 076
<b>Total</b>		<b>92 737</b>		<b>74 838</b>

La cogénération a fourni 8 315 MWh utiles de chaleur et 9 260 MWh électriques. Seule la chaleur récupérée entre dans le bilan du réseau présenté ci-dessous :



Nous constatons une mixité Enr&R de plus de 79% pour 2019, soit une amélioration de + 2 points par rapport à l'exercice précédent.

Bilan du réseau									
énergies entrées		énergies sorties				Rendement global			
	MWh PCI		MWh utiles	Rendement					
<b>Gaz Chaufferie</b>	9086	>>>>>	7406	82%	>>>>> ⚡				
<b>Recupération cogénération</b>	8315	>>>>>	8315	100%	>>>>> ⚡				
<b>UIOM - autre réseau</b>	43444	>>>>>	43444	100%	>>>>> ⚡				
		>>>>>			>>>>>	Pertes réseau	13742	Ventes thermique MWh	62643
<b>Biomasse</b>	18150	>>>>>	17220	95%	>>>>> ↗				
		>>>>>			>>>>> ↗				
		>>>>>			>>>>> ↗				
		>>>>>			>>>>> ↗				
		>>>>>			>>>>> ↗				
<b>Total</b>	<b>78995</b>		<b>76385</b>	<b>96,7%</b>		Repère sortie usine Calcul énergies			
								Rendement production	
								Rendement avec cogénération	<b>77,5%</b>
								Rendement Distribution	<b>82,0%</b>
								Prod Elec.	<b>9260</b>
								MWh Elec	

### 3.4. BILAN DES EMISSIONS DE POLLUANTS

	FOL / FOD	BOIS	UVED	GAZ CHAUFFERIE	GAZ COGENERATION	TOTAL CHAUFFERIES	TOTAL ETABLISSEMENT HORS BOIS
<b>SO2</b>	0,00	0,65	0,00	0,02	0,18	<b>0,86</b>	
<b>NOX</b>	0,00	13,06	0,00	1,47	3,08	<b>17,61</b>	
<b>N2O</b>	0,00	0,26	0,00	0,08	0,17	<b>0,51</b>	
<b>CO2</b>	0,0	6 006,2	0,0	1 866,3	3 910,7	<b>11 783,2</b>	<b>5 777,0</b>
<b>Poussières</b>	0,00	0,48	0,00	0,24	0,51	<b>1,23</b>	

Les quantités figurant dans cette synthèse sont exprimées en tonnes.

Remarque : le CO2 émis par la combustion du bois n'est pas pris en compte pour le calcul de la taxe carbone. Cette dernière ne s'applique qu'aux énergies fossiles qui introduisent du carbone dans l'atmosphère et contribuent ainsi au réchauffement climatique.

### 3.5. CONTROLES REGLEMENTAIRES

Appareillages / Domaine	Description	Réglementation	Contrôleur	Fréquence	chaufferie du Banlay		chaufferie Biomasse		cogénération	
					Date prévue	Date réalisation	Date prévue	Date réalisation	Date prévue	Date réalisation
<b>Pollution de l'eau</b>	Mesures (concentrations en MES, DCO, DBO5, HC)	Arrêté GIC 30/07/2003 Convention des eaux	APAVE	3 ans	juil-19		2019	18/04/2019	2019	18/04/2019
<b>Système de détection gaz</b>	Contrôle chaufferie	A du 30.07.2003 art 36	OTI	6 mois	juin-19 dec 2019	5-sept	S.O. S.O.	S.O. S.O.	19/06/2019 dec 2019	05/09/2019
<b>Système de détection incendie</b>	Contrôle chaufferie fioul/gaz	A du 30.07.2003 art 36	Siemens / OTI pour cogé	1 an	sept-19	11-oct	sept-19	03/05/2019	19/09/2019	05/09/2019
<b>Extincteurs</b>	Vérification	A du 25.06.80 art MS 38	DESAUTEL	1 an	mai-19	20-nov	sept-19	26/12/2019	19/09/2019	26/12/2019
<b>RIA</b>	Vérification	A du 30.07.2003 art 36	DESAUTEL	1 an	mai-19	20-nov	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Bloc d'éclairage autonome</b>	Contrôle du bon fonctionnement	Arrêté préfectoral - Code du travail	APAVE	1 an	juil-19	24-avr	2019	13/05/2019	2019	13/05/2019
<b>Thermographie</b>	Contrôle des échauffement électriques	APSAD	TEC Contrôle	1 an	avr-19	20-mars	avr-19	20/03/2019	2020	S.O.
<b>Installations électriques</b>	Contrôle	D du 14.11.88 art. 53 A du 10.10.00 art 5	APAVE	1 an	fin 2019	24-avr	fin 2019	13/05/2019	2020	S.O.
<b>Protection contre la foudre</b>	vérification et comptage impacts	Arrêté du 28/01/93 Arrêté du 04/10/2010 modifié par 19/07/2012	APAVE	1 an	avr-19	24-avr	fin 2019	17/05/2019	2020	S.O.
<b>Rejets atmosphérique</b>	mesures des rejets de cheminées	Article 20-2 Arrêté Préfectoral du 11/03/99 Arrêté GIC 20/062002 et 30/07/2004	APAVE	Banlay 1 an biomasse 2 ans cogé ?	mars-19	19-avr	début 2019	18/04/2019	avr-19	09/01/2019
<b>Efficacité Chaudières</b>	Contrôle de l'efficacité énergétique	Décret 2009-648 du 9 juin 2009	APAVE	Banlay 1 an biomasse 2 ans cogé ?	mars-19	19-avr	début 2019	18/04/2019	avr-19	09/01/2019
<b>Prévention et lutte contre le bruit</b>	contrôle niveau de bruit	Arrêté Préfectoral du 06/05/2005	Organisme agréé (APAVE, AD Ingénierie, Acouphen,...)	5 ans	2023	S.O.	2019	30/01/2019	2019	30/01/2019
<b>Séparateurs d'hydrocarbures</b>	nettoyage et vérification	Arrêté du 22/12/2008 art 6.6 annexe I	SAVAC	1 an	oct-19	5-juin	oct-19	05/06/2019	S.O.	S.O.
<b>Disconnecteur EF chaufferie centrale</b>	contrôle du fonctionnement	Décret n°2001-1220 du 20/12/2001	CEYO	1 an	aout 2019		aout 2019	31/10/2020	fin 2019	31/10/2020
<b>Contrôle fuite gaz</b>	Vérification d'absence de fuite de gaz	Arrêté GIC 20/062002 et 30/07/2004	DALKIA	1 an	nov-19	15-nov	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
<b>Vérification des compteurs énergie thermique de ventes réseau + chaufferie</b>	Vérification intégrateur annuelle + maintenance mesureur en fréquence pluriannuelle	D du 26/11/87 CCTG art 4/1/8	KAMSTRUP	1 an	2020	S.O.	2020	S.O.	2020	S.O.
<b>Canalisations tous combustibles + cuvette de rétention</b>	Vérification technique (fuite/état extérieur) et reprise si nécessaire	Arrêté préfectoral	DALKIA	1 an	fin 2019		fin 2019	4-avr	fin 2019	
<b>Porte automatique</b>	verification portail		APAVE	6 mois	S.O.	S.O.	début 19	31/01/2019 et 07/2019	S.O.	S.O.
<b>Appareil lavage</b>	élingues, charges, palans		APAVE	1 an	S.O.	S.O.	début 19	02-févr	fin 2019	13/02/2019
<b>Chargeur Bois</b>	VGP	Arrêté 1er mars 2004	VERITAS	1 an	S.O.	S.O.	début 19	06-juin	S.O.	S.O.
<b>Transpalette gerbeur</b>	VGP	Arrêté 1er mars 2004	VERITAS	6 mois	S.O.	S.O.	début 19	07/2019	S.O.	S.O.

#### 4. SUIVI DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT

TF - DK Code	Libellé	Date de création	Soustraction année en cours (€)	Fournitures année en cours (€)	Main d'Oeuvre année en cours (€)	Total Déboursés année en cours (€)	Total Heures année en cours (h)
GT0299335D	Installation échangeur petit réseau (régularisation 2018)	01/02/2018	0,00	4 045,00	0,00	4 045,00	0
GT0314263S	Stock module régulation + servomoteur + onduleur	01/03/2018	0,00	-2 438,32	0,00	-2 438,32	0
GT0395760C	Remplacement chaîne de convoyeur et mise en sécurité (passerelle)	01/10/2018	-6 999,96	-2 635,60	-1 385,95	-11 021,51	27,45
GT0434274T	Réparation fuite réseau petit circuit	01/12/2018	-8 896,15	-1 494,00	0,00	-10 390,15	0
GT0445022G	Évacuations eau de trémie cendres humides	01/01/2019	-25 726,97	-2 745,46	-1,51	-28 473,94	0,03
GT0467728J	Remplacement extincteurs	01/03/2019	0,00	-794,80	0,00	-794,80	0
GT0516227X	Remplacement des grilles foyer	01/07/2019	0,00	-15 086,41	0,00	-15 086,41	0
GT0519490E	Remplacement RIA	01/07/2019	0,00	-26,65	-350,91	-377,56	6,95
GT0526521V	Réfection armoire électrique Chaufferie banlay	01/07/2019	0,00	-428,29	-9 440,12	-9 868,41	186,97
GT0564905M	Réfection pompes production Uiom	01/10/2019	-1 654,24	0,00	0,00	-1 654,24	0
GT0564957X	Remplacement vannes sous station mairie	01/10/2019	0,00	-192,53	0,00	-192,53	0
<b>sous-total :</b>			<b>-43 277,32</b>	<b>-21 797,06</b>	<b>-11 178,49</b>	<b>-76 252,87</b>	<b>221,40</b>

Article 61	Actualisation Sous Traitance	1,10	-47 605,05	
	Actualisation Fourniture	1,15	-25 066,62	
	Actualisation Main Œuvre (MO Base = 50€)	-53,30	-11 800,72	actualisation R22 du 31/12/2019
<b>Total Débours retenus :</b>			<b>-84 472,39</b>	

#### 5. BILAN COMMERCIAL

Dès l'attribution de la DSP, nous avons démarché les abonnés potentiels pour leur présenter les principales évolutions à venir sur le réseau de chaleur ainsi que les nombreux intérêts à s'y raccorder.

Au cours de l'exercice 2019, nos démarches commerciales se sont concentrées sur les sites raccordables sur les antennes Pittié, Montôts et Parc permettant ainsi de densifier le réseau de chaleur.

Le point d'avancement des polices d'abonnement reçues signées au cours de l'année 2019 est détaillé comme ceci :

Antenne	Libellé site	Client	Tracé	Puissance souscrite kW
Nevers - Pittié	Cobalt bât 3 - INKUB	Agglomération de Nevers	base	144
Nevers - Montôts	Ecole A Camus	Ville de Nevers	base	96
Nevers - Montôts	Centre de Santé Mutualiste	Ville de Nevers	base	16
Nevers - Montôts	Botanic	Botanic	Avenant 4	145
Nevers - Parc	Résidence Marion Delorme	GB Immobilier	Avenant 4	294
Nevers - Parc	Les Perrieres - Tixier	JLV	base	65
				760

Ces nouvelles souscriptions correspondent aux développements prévus au titre de la densification du réseau et également à nos engagements d'extensions détaillés dans l'avenants N°4 au contrat de délégation.

énéa  
énergies nevers  
agglomération

## COMPTE-RENDU FINANCIER



**écochaleur**  
urbaine



## 1. COMPTE DE RESULTAT

### 1.1. COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE

Compte de Résultat Analytique	2019	2018
VENTES R1	2 082 464	1 789 524
VENTES R21/R22/R25	564 188	466 495
VENTES R23	169 063	144 241
VENTES R24	1 555 682	1 282 448
VENTES COGE FOURCHAMBAULT	1 614 559	618 473
CUT OFF + QUOTE PART DRC	44 962	103 819
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>6 030 918</b>	<b>4 404 999</b>
Variation de stock des travaux en-cours		210
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>6 030 918</b>	<b>4 405 209</b>
GAZ	603 810	907 634
GAZ COGE	1 036 138	403 591
CHALEUR UIOM	722 485	647 452
BIOMASSE	452 426	357 349
CUT OFF	-20 566	12 025
<b>Total Débours R1</b>	<b>2 794 293</b>	<b>2 328 052</b>
FRAIS DE PERSONNEL	180 224	159 524
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	1 400	6 651
ELECTRICITE	105 191	78 072
FOURNITURES	17 404	11 417
SOUS-TRAITANCE	203 515	108 416
SOUS TRAITANCE INFORMATIQUE	2 000	
ASSURANCES	30 495	16 201
IMPOTS ET TAXES	89 981	56 242
REDEVANCE (y compris reprise emprunt : 64 254 €)	263 657	234 694
FRAIS DE GESTION	395 402	280 541
PRCI	1 094 106	649 101
CONSEILS EXTERIEURS	179	1 122
COMMISSAIRES AUX COMPTES	12 444	10 043
INTERETS SUR COMPTES COURANTS + INTERETS RETARD + PROFIT FOURNISSEURS	8 502	666
INTERETS SUR EMPRUNTS	574 807	305 934
<b>Total Débours R2</b>	<b>2 979 308</b>	<b>1 918 622</b>
<b>Total Débours R23 + Provision GT</b>	<b>95 819</b>	<b>133 325</b>
<b>Total Débours Travaux Externes</b>		<b>169</b>
<b>Provision sinistres</b>	<b>0</b>	<b>-31 252</b>
<b>CEE (Produits) :</b>		
<b>Provision réclamation CG de la Nièvre - Redevance</b>		<b>86 492</b>
<b>TOTAL DEBOURS</b>	<b>5 869 419</b>	<b>4 435 409</b>
<b>RESULTAT hors Direction Régionale et Siège :</b>	<b>161 499</b>	<b>-30 200</b>
<b>RESULTAT :</b>	<b>161 499</b>	<b>-30 200</b>

Le résultat de la délégation est de +161 k€ en 2019. Il était de -30 k€ en 2018, soit une amélioration de +191 k€.

L'activité de la société a fortement augmenté du fait du développement du nombre d'abonnés sur le réseau et de l'impact en année pleine de la cogénération de Fourchambault.

Les principaux faits marquants de l'exercice ayant des impacts financiers sont les suivants :

- ▶ Le résultat R1 est en amélioration de +271 k€ (dont impact cogé +192 k€).
- ▶ Le taux Enr&R est passé à 79,3% en 2019 contre 77,3% en 2018 (hausse de 2 pts).
- ▶ Le résultat R2 s'améliore de 283 k€, notamment grâce aux raccordements de nouveaux abonnés et à l'impact en année pleine de la cogénération de Fourchambault.
- ▶ L'évolution des postes de charges est en lien avec le développement des nouveaux raccordements sur le réseau (PRCI, redevance, sous-traitance, impôts et taxes, ...).
- ▶ Le résultat R23 est en amélioration de 62 k€ (il n'y a pas eu d'importantes réparations sur 2019).
- ▶ Pour mémoire en 2018, le résultat était bonifié par une reprise de provision sur le sinistre d'octobre 2015, suite à la rupture de fourniture de chaleur par l'UIOM. Cet impact non récurrent vient améliorer le résultat 2019 de 31 k€.
- ▶ Compte tenu de l'évolution de l'activité, les frais de gestion ont progressé de 115 k€.
- ▶ L'augmentation des intérêts d'emprunts de 269 k€ s'explique par la souscription de 2 nouveaux emprunts en 2019.

## 1.2. DESCRIPTIONS DES POSTES ET ANALYSE DES ECARTS

### 1.2.1. Produits

Le détail de la synthèse des ventes est présenté en annexe 2.

### 1.2.2. Charges

#### ▶ Energies primaires :

BOIS	2019		2018		2017	
	Quantité (MWh/Bois)	Montant (€)	Quantité (MWh/Bois)	Montant (€)	Quantité (MWh/Bois)	Montant (€)
Janvier	2 433,80	62 329,49	3 182,19	75 481,50	4 326,74	107 649,37
Février	2 376,01	61 443,67	3 611,08	86 485,39	2 187,05	53 320,18
Mars	2 470,52	64 085,37	3 199,11	76 522,69	2 107,15	51 414,36
Avril	2 363,58	61 358,54	503,19	12 041,31	1 159,31	28 217,65
Mai	576,28	15 271,37				
Juin						
Juillet						
Août						
Septembre					756,02	18 219,96
Octobre	1 885,71	49 613,00			453,57	10 962,69
Novembre	2 813,57	71 070,78	1 860,09	48 008,95	2 497,26	59 060,13
Décembre	2 661,42	67 254,18	2 146,76	55 214,77	3 304,15	78 308,38
Décembre (intéressement)				3 594,36		21 848,12
<b>Total consommation Bois :</b>	<b>17 580,89</b>	<b>452 426,40</b>	<b>14 502,42</b>	<b>357 348,97</b>	<b>16 791,24</b>	<b>429 000,84</b>

CHALEUR	2019		2018		2017	
	Quantité (MWh)	Montant (€)	Quantité (MWh)	Montant (€)	Quantité (MWh)	Montant (€)
Janvier	5 923,10	128 057,42	6 130,00	129 649,50	6 485,00	135 471,65
Février	4 475,40	96 847,66	5 613,00	119 107,86	4 861,00	101 789,34
Mars	5 851,50	126 626,46	4 938,00	52 342,80	4 388,00	91 884,72
Avril	3 561,00	76 988,82	2 510,50	53 297,92	3 196,00	66 935,25
Mai	3 703,00	66 050,28	2 600,50	47 700,03	2 478,00	52 038,00
Juin	1 841,90	24 519,45	1 043,70	17 815,96	978,00	16 391,28
Juillet	1 341,10	14 602,05	938,00	16 011,66	783,00	13 170,06
Août	1 360,00	14 837,60	1 061,40	12 827,84	1 093,00	16 729,03
Septembre	1 049,30	11 521,31	635,60	6 819,99	981,00	10 300,50
Octobre	3 490,70	38 397,70	3 852,00	41 370,48	3 563,00	37 874,69
Novembre	5 814,00	64 244,70	4 424,50	47 740,36	5 192,10	54 880,50
Décembre	5 411,00	59 791,55	4 669,00	50 425,20	6 296,10	113 329,80
<b>Total Chaleur :</b>	<b>43 822,00</b>	<b>722 485,00</b>	<b>38 416,20</b>	<b>595 109,60</b>	<b>40 294,20</b>	<b>710 794,82</b>

GAZ chaufferies	RCU		Saint Gildard	Piscine Ilot Corail	Grand Pature Ouest	Résidence Verte	Résidence La Garenne	Résidence Champenier	Polyclinique Val de Loire Kine	Polyclinique Val de Loire Principal
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité (MWh PCS)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)	Montant (€)
Janvier	3 663,15	171 478,30	733,36	156,71	71,64	151,92	71,64	71,64	183,38	295,26
Février	884,46	51 823,66	733,39	156,71	71,64	151,92	71,64	71,64	183,38	294,62
Mars	1 070,47	54 514,60	733,40	156,71	71,64	151,92	71,64	71,64	183,38	672,84
Avril	761,02	40 882,88	733,40	155,98	66,39	149,61	66,39	66,39	170,08	965,03
Mai	32,52	19 188,68	149,51	155,98	66,39	149,61	66,39	66,39	170,08	965,21
Juin	0,00	18 250,24	151,31	155,98	66,39	149,61	66,39	66,39	170,08	966,59
Juillet	0,00	18 680,33	150,41	156,27	66,51	149,92	192,89	66,51	237,84	1 056,13
Août	119,90	21 670,50	307,77	158,35	66,51	151,79	197,05	66,51	240,06	1 049,74
Septembre	670,90	35 539,91	153,87	158,35	66,51	151,79	197,05	66,51	240,06	1 055,52
Octobre	274,57	26 074,39	153,87	158,35	66,51	151,79	197,05	66,51	240,06	1 066,84
Novembre	1 769,41	71 054,84	153,87	158,35	66,51	151,79	197,05	66,51	240,06	1 303,34
Décembre	895,95	44 961,78	153,87	158,35	66,51	151,79	197,05	66,51	240,06	1 026,54
Location GRDF Total Energie / Régul		5 247,14								
<b>Total Gaz</b>	<b>10 142,31</b>	<b>579 367,25</b>	<b>4 308,03</b>	<b>1 886,09</b>	<b>813,15</b>	<b>1 813,46</b>	<b>1 592,23</b>	<b>813,15</b>	<b>2 498,52</b>	<b>10 717,66</b>
<b>TOTAL GAZ :</b>		<b>603 809,54</b>								

GAZ COGENERATION	2019		2018	
	FOURCHAMBAULT		FOURCHAMBAULT	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité (MWh PCS)	Montant (€)	Quantité (MWh PCS)	Montant (€)
Janvier	8 116,51	302 216,18		
Février	7 397,96	256 596,07		
Mars	24,30	26 476,40		
Avril		24 184,55		
Mai		24 184,55		
Juin		24 413,18		
Juillet		24 471,18		
Août	0,12	24 473,77		
Septembre		24 471,18		
Octobre	10,81	24 733,41		
Novembre	519,15	38 453,39	450,87	31 939,00
Décembre	8 464,21	241 464,13	6 195,53	242 200,78
Facture à recevoir			3 870,00	129 451,50
Location GRDF				
<b>Total Gaz :</b>	<b>24 533,05</b>	<b>1 036 137,99</b>	<b>10 516,40</b>	<b>403 591,28</b>

► Electricité force motrice :

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Libellé PDL
10087546991	22/10/2018	21/12/2018	27,23	28,73	rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
10090494745	21/12/2018	20/01/2019	26,92	28,40	rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
10093291952	21/02/2019	21/04/2019	27,23	28,73	rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
10095955458	21/04/2019	18/06/2019	9,30	9,81	rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
					rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
					rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
					rue Ernest RENAN à NEVERS tarif bleu
		<b>TOTAL</b>	<b>90,68</b>	<b>95,67</b>	

Cet abonnement devenu inutile a été résilié au cours de cet exercice.

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Libellé PDL
10088490054	01/12/2018	31/12/2018	1 511,82	1 814,18	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10088981012	01/12/2018	31/12/2018	700,00	840,00	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10089572990	01/01/2019	31/01/2019	4 507,01	5 408,41	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10090871155	01/02/2019	28/02/2019	2 111,62	2 533,94	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10092313236	01/03/2019	31/03/2019	2 243,13	2 691,76	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10093689559	01/04/2019	30/04/2019	1 171,05	1 405,26	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10093872228	01/12/2018	31/12/2018	-177,75	-213,30	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10095109931	01/05/2019	31/05/2019	544,88	653,86	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10096477641	01/06/2019	30/06/2019	419,72	503,66	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10097928904	01/07/2019	31/07/2019	402,56	483,07	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10099354532	01/08/2019	31/08/2019	614,06	736,87	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10100779668	01/09/2019	30/09/2019	998,71	1 198,45	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10102220357	01/10/2019	31/10/2019	791,10	949,32	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10103642975	01/11/2019	30/11/2019	2 697,82	3 237,38	Cité scolaire banlay tarif vert A5
10105071894	01/12/2019	31/12/2019	2 000,43	2 400,52	Cité scolaire banlay tarif vert A5
		<b>TOTAL</b>	<b>20 536,16</b>	<b>24 643,38</b>	

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Libellé PDL
10086691792	01/10/2018	30/11/2018	7 578,98	9 094,78	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10088490332	01/12/2018	31/12/2018	5 833,84	7 000,61	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10088979153	01/12/2018	31/12/2018	3 777,88	4 533,46	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10089561413	01/01/2019	31/01/2019	13 920,89	16 705,07	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10090867880	01/02/2019	28/02/2019	11 463,26	13 755,91	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10091993081	01/01/2018	31/12/2018	-39,36	-47,23	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10092308709	01/03/2019	31/03/2019	9 525,32	11 430,38	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10093682005	01/04/2019	30/04/2019	5 283,85	6 340,62	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10095107020	01/05/2019	31/05/2019	4 606,07	5 527,28	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10096475406	01/06/2019	30/06/2019	2 325,45	2 790,54	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10097930827	01/07/2019	31/07/2019	2 305,59	2 766,71	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10099351289	01/08/2019	31/08/2019	2 346,94	2 816,33	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10100767814	01/09/2019	30/09/2019	1 788,34	2 146,01	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10102214348	01/10/2019	31/10/2019	4 155,51	4 986,61	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10103637979	01/11/2019	30/11/2019	10 769,67	12 923,60	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
10105069520	01/12/2019	31/12/2019	13 256,29	15 907,55	PRE DES CHAUMES FOURCHAMBAULT (58)
		<b>TOTAL</b>	<b>98 898,52</b>	<b>118 678,23</b>	

N° de facture	Date de Début Facturation	Date de Fin Facturation	Total HT (€)	Total TTC (€)	Libellé PDL
10093685572	01/04/2019	30/04/2019	1 085,22	1 302,26	NEVERS - Cogé fourchambault
10095102225	01/05/2019	31/05/2019	1 310,83	1 573,00	NEVERS - Cogé fourchambault
10096475080	01/06/2019	30/06/2019	552,40	662,88	NEVERS - Cogé fourchambault
10097928073	01/07/2019	31/07/2019	531,88	638,26	NEVERS - Cogé fourchambault
10099354140	01/08/2019	31/08/2019	442,55	531,06	NEVERS - Cogé fourchambault
10100775622	01/09/2019	30/09/2019	523,80	628,56	NEVERS - Cogé fourchambault
10102217112	01/10/2019	31/10/2019	1 029,00	1 234,80	NEVERS - Cogé fourchambault
10103640016	01/11/2019	30/11/2019	1 558,30	1 869,96	NEVERS - Cogé fourchambault
1940582484	01/08/2019	31/08/2019	73,34	88,01	NEVERS - Cogé fourchambault
1940588884	01/09/2019	30/09/2019	73,34	88,01	NEVERS - Cogé fourchambault
1940598527	01/10/2019	31/10/2019	73,34	88,01	NEVERS - Cogé fourchambault
		<b>TOTAL</b>	<b>7 254,00</b>	<b>8 704,81</b>	

Nota : l'écart avec la liasse fiscale résulte des cut off de début et fin d'année.

► Carburant pour charger biomasse :

Gazole non routier Fourchambault	Quantité	Montant (€)
Janvier		
Février	0,27	130,48
Mars		
Avril	0,17	82,28
Mai		
Juin	0,00	0,00
Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre		
Novembre	0,20	154,84
Décembre	0,30	225,02
<b>Total consommation :</b>	<b>0,93</b>	<b>592,62</b>

► Main d'œuvre :

NEVERS	2019		2018	
MASSE SALARIALE	Nombre d'heures	Montant (€)	Nombre d'heures	Montant (€)
Janvier	331,48	17 409,80	346,01	17 484,08
Février	300,12	15 762,73	358,45	18 112,35
Mars	339,86	17 849,93	372,40	18 817,19
Avril	220,34	11 572,57	218,34	11 032,88
Mai	158,04	8 300,48	197,89	9 999,58
Juin	109,47	5 749,52	243,65	12 311,66
Juillet	178,16	9 357,22	202,35	10 224,81
Août	207,37	10 891,37	128,40	6 488,24
Septembre	447,21	23 488,10	275,81	13 936,68
Octobre	457,08	24 006,49	229,57	11 600,40
Novembre	408,32	21 445,54	296,72	14 993,20
Décembre	273,98	14 389,82	287,40	14 522,48
	<b>3 431,43</b>	<b>180 223,56 €</b>	<b>3 157,01</b>	<b>159 523,56 €</b>

► **Eau et produits de traitement :**

<b>NEVERS</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
EAU & PDTS TRAIT.		Montant (€)	Montant (€)
Eau		1 400	4 298
Produits de traitement		6 653	2 353
<b>TOTAL</b>		<b>8 053</b>	<b>6 651</b>

La consommation d'eau pour 2019 est de 1 252 m3, alors qu'elle était de 1346 m3 en 2018 (informations relevées par nos équipes d'exploitation sur les 2 compteurs généraux).

La facturation faite par la SAUR pour la chaufferie située au Banlay est basée sur des estimations qui ne sont pas en ligne avec nos relevés (sous-estimation de 1 000 m3 sur 2019).

Le poste « produits de traitement » est en fort écart par rapport à 2018 compte tenu d'une facture 2018 du fournisseur Nalco, transmise tardivement et donc actée sur l'exercice 2019.

► **Fournitures :**

<b>NEVERS</b>		<b>2019</b>	<b>2018</b>
FOURNITURES & PETIT EQUIP.		Montant (€)	Montant (€)
Réseau		17 710,73	11 416,62
Cogé		96,71	
<b>TOTAL</b>		<b>17 807</b>	<b>11 417</b>

► **Sous-traitance :**

NEVERS	2019	2018
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)
<b>Contrôles réglementaires</b>		
<i>dont étude de sol bâtiment cogénération</i>		
<b>Sous-total contrôles réglementaires</b>	14 215,14	11 580,99
<b>Ramonage</b>		
<b>Sous-total Ramonage</b>	3 824,00	6 430,00
<b>Propreté/Assainissement (SRA SAVAC/ONYX)</b>		
<b>Sous-total Propreté/Assainissement</b>	7 913,90	3 946,67
<b>Traitement d'eau</b>		
<b>Sous-total Traitement Eau</b>	6 652,89	850,40
<b>Entretien compteurs</b>		
<b>Sous-total Entretien compteurs</b>	-1 262,50	230,50
<b>Maintenance cogé Fourchambault</b>	83 233,47	19 000,00
<b>Sous-total Maintenance cogé</b>	83 233,47	19 000,00
<b>Location &amp; entretiens</b>		
<i>Autres</i>	19 535,81	
<i>Dont Location chargeur sur pneus - Site biomasse de Fourchambault - Nevers - KLEBER MALECOT</i>	35 580,00	35 580,00
<b>Sous-total Locations&amp;Entretiens</b>	55 115,81	35 580,00
<b>Autre Sous-traitance</b>		
<i>Dont CENDRES</i>	12 807,95	
<b>Sous-total autre sous-traitance</b>	33 109,95	15 297,12
<b>Télésurveillance</b>		
<b>Sous total télésurveillance</b>	712,80	9 000,61
<b>Conseils extérieurs</b>		
<i>KMPG - attestations dossiers subventions</i>		6 000,00
<b>Sous total conseils extérieurs</b>	0,00	6 500,00
<b>Total sous-traitance</b>	<b>203 515,46</b>	<b>108 416,29</b>

Nous avons constaté, après la clôture des comptes, un doublon à hauteur de 19 k€ concernant les frais de location du chargeur biomasse. Ce doublon sera corrigé sur les comptes 2020.

► **Assurances :**

NEVERS	2019	2018
ASSURANCE	Montant (€)	Montant (€)
Assurance RC	11 420,00	8 093,00
Assurance Dommages	19 075,00	8 108,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 495,00</b>	<b>16 201,00</b>

► Impôts et taxes :

NEVERS	2019	2018
IMPÔTS & TAXES	Montant (€)	Montant (€)
CFE	12 054,00	5 370,00
CFE - réévaluation 2014 - 2015		
CVAE	7 447,00	643,00
<i>régul CVAE 2017</i>	511,00	385,00
<i>prov CVAE 2018</i>	6 936,00	258,00
Organic		
Taxe Foncière	70 336,00	49 923,00
<i>Chaufferie du Banlay - rue de Barcelone</i>	38 053,00	37 246,00
<i>Chaufferie biomasse Fourchambault - Pré des chaumes     ext prov rue de Barcelone 2014</i>	32 283,00	12 677,00
Taxe Foncière - complément 2015		
TGAP	0,00	0,00
CFE/CVAE SVD67	144,00	306,00
<b>TOTAL</b>	<b>89 981,00</b>	<b>56 242,00</b>

► Redevances :

NEVERS	2019 (avec chiffres définitifs)	clôture 31/12/2019 (liasse)	2018 (avec chiffres définitifs)
REDEVANCE	Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)	Montant (€ H.T)
Ventes R1	2 082 464,44	2 116 161,93	1 789 523,62
Ventes R2	2 288 932,91	2 296 457,24	1 893 183,19
<b>Total Ventes</b>	<b>4 371 397,35</b>	<b>4 412 619,17</b>	<b>3 682 706,81</b>
<b>Article 50</b>			
Redevance d'occupation = 1% R1 + R2	A 43 713,97	44 126,19	36 827,07
Redevance de contrôle = 1,5% R1 + R2	B 65 570,96	66 189,29	55 240,60
R.O.D.P = 2€ du mètre linéaire	2,00	47 956,00	50 922,00
Nevers	11 240	23 975,10	
Fourchambault	2 889	6 162,28	
CD 58	4,59 2 522	23 151,96	21 838,88
Varennes Vauzelles (aller et retour)	5 336	11 381,77	
Privatif et autres	4 745	10 121,16	
Actualisé au coefficient R22 de déc	1,06651	1,0660	1,0540
	C 74 792,28	72 960,42	53 671,54
<b>Redevance due (A+B+C)</b>	<b>184 077,21</b>	<b>183 275,90</b>	<b>145 739,21</b>
<b>REPRISE EMPRUNT :</b>	<b>64 254,09</b>	<b>64 254,09</b>	<b>64 254,09</b>
<b>gestion fonds de solidarité :</b>	<b>15 810,00</b>	<b>15 990,14</b>	<b>15 809,93</b>
<b>Mise à dispo appareils de Production (cf conventions)</b>	<b>3 199,52</b>	<b>3 370,72</b>	<b>3 161,99</b>
<b>TOTAL REDEVANCES 2019</b>	<b>267 340,83</b>	<b>266 890,84</b>	<b>228 965,21</b>



► **Renouvellement des matériels :**

Le tableau du chapitre « Suivi des travaux de gros entretien et de renouvellement », au sein du compte-rendu technique, présente un détail des opérations P3 lorsque des travaux sont réalisés.

Le tableau ci-dessous présente quant à lui la synthèse des dépenses de renouvellement engagées depuis le 1er juillet 2013.

Nous rappelons que sont imputées dans les charges du compte de résultat les recettes perçues au titre de la garantie totale. La répartition du solde du compte fera l'objet d'une régularisation en fin de contrat.

NEVERS PERIODE	SUIVI DU SOLDE P3			
	Recettes (€)	Dépenses (€)	Solde Saison (€)	Soldes cumulés (€)
01/07/13 au 31/12/13	26 208,64	68 873,03	-42 664,39	-42 664,39
01/01/14 au 31/12/14	57 876,97	162 033,89	-104 156,92	-146 821,31
01/01/15 au 31/12/15	73 623,07	0,00	73 623,07	-73 198,24
01/01/16 au 31/12/16	111 964,66	45 013,48	66 951,18	-6 247,07
01/01/17 au 31/12/17	130 562,98	174 997,55	-44 434,57	-50 681,64
01/01/18 au 31/12/18	144 240,63	125 592,36	18 648,27	-32 033,36
01/01/19 au 31/12/19	169 107,94	84 472,39	84 635,55	52 602,19
<b>Total</b>	<b>713 584,89</b>	<b>660 982,70</b>	<b>52 602,19</b>	

## 2. GESTION DES SINISTRES

Il n'y a pas de sinistre en cours sur le périmètre Enéa.

## 3. PROVISION POUR REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU CD58

Le 22 octobre 2018, le Conseil Départemental de la Nièvre nous a informés de son intention de facturer une redevance annuelle d'occupation du domaine public, pour les années 2014 à 2018, à hauteur de 86 492,44 €. Afin d'anticiper une confirmation de cette redevance, nous avons provisionné la somme correspondante sur le compte d'exploitation de 2018.

Compte tenu de cette sollicitation, nous avons été contraints de mener un travail très précis au cours de cet exercice comptable afin de répartir la part du linéaire de tranchée revenant à chaque collectivité.

RODP	Nevers	Fourchambault	CD58	Varenes Vauzelles	Privatif et autres	Total
2014	650	0	1366	1979	2333	8342
2015	3631	0	300	1705	56	7707
2016	1019	2889	578	1264	1547	9313
2017	2583	0	150	0	522	5272
2018	2740	0	0	5	136	4899
2019	617	0	128	383	151	3298
<b>Total général</b>	<b>11240</b>	<b>2889</b>	<b>2522</b>	<b>5336</b>	<b>4745</b>	<b>26732</b>

A partir de 2020, c'est sur cette base que nous allons répartir le linéaire occupé sur le domaine public de chaque entité.

#### 4. SUIVI DES IMPAYES

Pas d'impayés sur les comptes d'ENEA en 2019.

## CONCLUSION

L'année 2019 a été une période dense en travaux de raccordements de nouveaux abonnés à Nevers et à Fourchambault : 13 sous-stations complémentaires ont ainsi pu être raccordées dans les délais annoncés.

Ces raccordements viennent confirmer nos engagements de développement pris dans le cadre du contrat de base et de l'avenant N°4.

Le résultat du contrat de délégation de service public est, pour la première fois, positif et, est accompagné de performances techniques et environnementales encore en amélioration. Ce résultat obtenu est le fruit du rythme de développement du réseau, plus coûteux que rentable les premières années et du plein impact de l'unité de cogénération. A noter, quelques effets financiers négatifs non récurrents ont été enregistrés en 2018, ils participent à l'amélioration du résultat 2019 par rapport à la saison précédente.

La ville de Nevers, dans le cadre de sa stratégie de renouvellement urbain et développement durable, a souhaité initier un projet innovant pour répondre aux besoins de développement du réseau de chaleur existant de la ville. Ce réseau urbain est maintenant devenu un outil important et performant. Il répond aux ambitions de la ville de Nevers, il se doit d'être exemplaire en termes de développement durable. Pour preuve, une nouvelle fois, ce réseau urbain a obtenu le label Ecoréseau de chaleur pour 2019.

Des axes de développement restent encore possibles. Un travail de prospection, en partenariat avec la collectivité, doit être réalisé dès 2020 pour continuer de déployer cet outil à l'échelle de l'Agglomération de Nevers, partager cette chaleur vertueuse au plus grand nombre, valoriser les capacités de livraison de chaleur de l'Usine de Valorisation Energétique des Déchets et participer au maintien de l'économie locale.

énéa  
énergies nevers  
agglomération

## ANNEXES



## ANNEXE 1 : TARIFICATION APPLIQUEE SUR LE RESEAU

R1													
INDICES / R1	valeur de base	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
IPF Plaquettes forestières granulométrie grossière	114,50	109,10	112,30	112,30	112,30	116,70	116,70	116,70	114,00	114,00	109,50	109,50	109,50
IPF Plaquettes de scieries - moyenne granulométrie	119,00	124,00	125,50	125,50	125,50	124,70	124,70	124,70	124,00	124,00	122,50	122,50	122,50
IT Transport routier marché régional	127,63	136,04	136,04	136,04	135,70	136,20	136,16	135,77	136,23	135,70	136,59	135,82	136,01
ICHT-IME	119,30	126,0	126,0	126,0	126,9	126,9	126,9	124,6	124,6	124,6	125,3	125,3	125,3
BT40 CHAUFFAGE CENTRAL	103,20	107,90	107,90	107,70	108,30	108,80	108,7	108,9	109,2	109,7	109,7	110,0	110,0
EBI ENERGIE, BIENS INTERMEDIAIRES	100,80	107,20	108,10	107,80	107,50	107,50	106,60	105,20	106,20	106,80	106,70	106,90	107,20
35-10-01 ELECTR. TARIF BLEU PRO. OPTION HEURES CREUSES BASE	125,7	111,1	111,1	111,1	111,1	111,1	111,1	117,6	117,6	118,9	118,9	118,9	118,9
TRS Gaz Futures Monthly Index	12,780	24,078	22,022	18,275	15,774	14,893	13,253	10,733	10,974	11,158	12,957	15,633	15,795
T4-GRDF-Prix Proportionnel	0,79	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82	0,82
TICGN - T.I.C.G.N. et T.I.F.P.	0,434	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845	0,845
TCS TCS GRT Gaz	99,93	90,33	90,33	90,33	91,78	91,78	91,78	91,78	91,78	91,78	91,78	91,78	91,78
TCR TCR GRT Gaz	72,07	77,91	77,91	77,91	83,43	83,43	83,43	83,43	83,43	83,43	83,43	83,43	83,43
TCL TCL GRT Gaz PITD	37,96	45,77	45,77	45,77	49,01	49,01	49,01	49,01	49,01	49,01	49,01	49,01	49,01
TX TRANSP Taux CTA Transport	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471	0,0471
PART FIXE T4 - GRDF - Abonnement Annuel	15 295,56	15 795,60	15 795,60	15 795,60	15 795,60	15 795,60	15 795,60	15 875,64	15 875,64	15 875,64	15 875,64	15 875,64	15 875,64
PART PROP T4 - GRDF - Terme de Souscription Annuelle	199,08	204,48	204,48	204,48	204,48	204,48	204,48	205,56	205,56	205,56	205,56	205,56	205,56
TX DISTRIB Taux CTA Distribution	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208	0,208
Stockage	121 420,08	14 335,11	14 335,11	14 335,11	111 472,71	111 472,71	111 472,71	111 472,71	111 472,71	111 472,71	111 472,71	111 472,71	111 472,71
R1 bois		32,05	32,49	32,49	32,69	33,21	33,17	32,87	32,87	32,81	32,31	32,23	32,25
R1 gaz		58,08	55,52	50,87	50,73	49,64	44,50	44,80	44,80	45,03	47,26	50,59	50,79
R1 cogénération		52,26	49,96	45,78	45,65	44,66	40,04	40,31	40,31	40,52	42,53	45,52	45,70
UTVE		22,07	22,08	22,06	22,16	22,20	22,37	22,40	22,40	22,47	22,51	22,54	22,54
<b>PRIX R1C TOTAL (€/MWh)</b>		<b>34,08</b>	<b>33,46</b>	<b>32,13</b>	<b>32,18</b>	<b>32,00</b>	<b>30,61</b>	<b>30,65</b>	<b>30,65</b>	<b>30,74</b>	<b>31,30</b>	<b>32,24</b>	<b>32,30</b>

R2													
INDICES / R2	valeur de base	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19
MV - ELECTRICITE TARIF VERT A5 OPTION BASE	121,6	111,2	110,8	124,2	121,8	121,8	102,1	94,4	92,7	103,7	102,0	109,3	112,5
ICHT - COUT HORAIRE TOUS SALARIES IME	119,3	126,0	126,0	126,0	126,9	126,9	126,9	124,6	124,6	124,6	125,3	125,3	125,3
FSD2 - FRAIS ET SERVICES DIVERS 2	120,3	131,7	130,4	130,9	130,9	130,9	131,3	130,7	129,9	130,7	131,1	131,0	131,2
BT40 - CHAUFFAGE CENTRAL	103,2	107,9	107,9	107,7	108,8	108,8	108,7	108,9	109,2	109,7	109,7	110,0	110,0
<b>Prix R2 TOTAL (€/kW)</b>		<b>61,370</b>	<b>61,260</b>	<b>61,880</b>	<b>62,060</b>	<b>61,910</b>	<b>61,080</b>	<b>60,830</b>	<b>60,710</b>	<b>61,260</b>	<b>61,300</b>	<b>61,620</b>	<b>61,780</b>





### ANNEXE 3 : DETAIL DES VENTES LIEES A LA COGENERATION

PERIODE	PRIME FIXE (€)	PART PROPORTIONNELLE (€)	R E E (€)	TOTAL (€)
janv-19	140 229,39	256 548,920		396 778,31
févr-19	140 229,39	210 960,670		351 190,06
mars-19	197 757,53	1 179,880	159 273,67	358 211,08
<b>Sous total 1er semestre</b>	<b>478 216,31</b>	<b>468 689,47</b>	<b>159 273,67</b>	<b>1 106 179,45</b>
oct-19		97,390		97,39
nov-19	142 548	8 395		150 943
déc-19	142 548	214 791		357 339
<b>Sous total 2ème semestre</b>	<b>285 096,24</b>	<b>223 282,93</b>	<b>0,00</b>	<b>508 379,17</b>
<b>TOTAL (€)</b>	<b>763 312,55</b>	<b>691 972,40</b>	<b>159 273,67</b>	<b>1 614 558,62</b>

Durant le mois de mars, l'unité de cogénération a été mise à disposition du système électrique (mode MDSE).















Code installation	Détail matériels
D005JWR-92	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY2BEOR
D005JWR-92	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY2BEOR
D005JWR-93	****SST E41 COPRO D. FOURNIER****
D005JWR-93	ECHANG THERM SWEP 100KW RY4KX3P
D005JWR-93	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY4KX3P
D005JWR-93	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY4KX3P
D005JWR-93	CALORIFUGE ET PEINTURE RY4KX3P
D005JWR-93	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY4KX3P
D005JWR-93	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY4KX3P
D005JWR-93	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY4KX3P
D005JWR-94	****SST P13 COPRO LAVENTIN****
D005JWR-94	ECHANG THERM SWEP 200KW RY4KX3P
D005JWR-94	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY4KX3P
D005JWR-94	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY4KX3P
D005JWR-94	CALORIFUGE ET PEINTURE RY4KX3P
D005JWR-94	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY4KX3P
D005JWR-94	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY4KX3P
D005JWR-94	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY4KX3P
D005JWR-95	****SST P43-1 COPRO L. VICAT BAT 1****
D005JWR-95	ECHANG THERM SWEP 100KW RY4KX3P
D005JWR-95	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY4KX3P
D005JWR-95	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY4KX3P
D005JWR-95	CALORIFUGE ET PEINTURE RY4KX3P
D005JWR-95	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY4KX3P
D005JWR-95	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY4KX3P
D005JWR-95	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY4KX3P

Code installation	Détail matériels
D005JWR-97	****SST V01 RES. 6 CHEMINS****
D005JWR-97	ECHANG THERM SWEP 300KW RY2BEOR
D005JWR-97	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY2BEOR
D005JWR-97	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY2BEOR
D005JWR-97	CALORIFUGE ET PEINTURE RY2BEOR
D005JWR-97	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY2BEOR
D005JWR-97	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY2BEOR
D005JWR-97	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY2BEOR
D005JWR-98	****SST P43-2 COPRO L. VICAT BAT 2****
D005JWR-98	ECHANG THERM SWEP 100KW RY4KX3P
D005JWR-98	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY4KX3P
D005JWR-98	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY4KX3P
D005JWR-98	CALORIFUGE ET PEINTURE RY4KX3P
D005JWR-98	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY4KX3P
D005JWR-98	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY4KX3P
D005JWR-98	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY4KX3P
D005JWR-99	****SST P43-3 COPRO L. VICAT BAT 3****
D005JWR-99	ECHANG THERM SWEP 100KW RY4468J
D005JWR-99	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY4468J
D005JWR-99	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY4468J
D005JWR-99	CALORIFUGE ET PEINTURE RY4468J
D005JWR-99	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY4468J
D005JWR-99	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY4468J
D005JWR-99	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY4468J
D005JWR-99	****SST P43-3 COPRO L. VICAT BAT 3****
D005JWR-99	ECHANG THERM SWEP 100KW RY4KX3P
D005JWR-99	REGULATEUR AUTOMATE ABB RY4KX3P
D005JWR-99	V2V DN32 + SM FENICKS EXT-H625XP-400 RY4KX3P
D005JWR-99	CALORIFUGE ET PEINTURE RY4KX3P
D005JWR-99	ENSEMBLE TUYAUTERIESS RY4KX3P
D005JWR-99	COMPTEUR KAMSTRUP MULTICAL 601 RY4KX3P
D005JWR-99	ARMOIRE ELECTRIQUE ET CABLAGE RY4KX3P

## ANNEXE 5 : PROVISION POUR RECONSTITUTION DES CAPITAUX INVESTIS

	RESEAU / EXTENSION ET CREATION RESEAU	PRODUCTION / CHAUFFERIE BIOMASSE	TOTAL	SERVITUDES	MONTANT ELIGIBLE / SUBVENTION AVENANT 4	MONTANT NON ELIGIBLE : REPLACEMENT POMPES BANLAY / DELESTAGE/ COGENERATION/REPLACEMENT CHAUDIERE GAZ BANLAY	TOTAL IMMOS ENEA / COMPTA
TOTAL SUBVENTION PREVUE	9 457 000,00	770 000,00	<b>10 227 000,00</b>				
TOTAL TRAVAUX PREVUS	18 089 070,00	4 141 066,00	<b>22 230 136,00</b>				
% DE LA SUB LIES AU TYPE DE TRAVAUX	52,28%	18,59%	<b>46,01%</b>				
IMMOS REALISES 31/12/2019	20 679 613,07	3 205 496,10	<b>23 885 109,17</b>	74 000,00	23 959 109,17	4 462 399,93	28 421 509,10
% AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 31/12/2019	114,32%	77,41%	<b>100,00%</b>				
QUOTE PART SUBVENTION LIE A L AVANCEMENT DES TRAVAUX	10 811 340,82	596 037,83	<b>10 227 000,00</b>				
BASE DE LA PRCI							
Total des immob reçues	28 421 509,10						
quote part sub à l'avancement	10 227 000,00						
<b>Base PRCI 2019</b>	<b>18 194 509,10</b>						
prci 2019	<b>1 094 106,47</b>						
prci 2018	<b>649 100,58</b>						
prci 2017	<b>599 391,84</b>						
prci 2016	<b>477 887,15</b>						
prci 2015	<b>316 935,78</b>						
prci 2014	<b>24 536,41</b>						



## ANNEXE 6 : LIASSES FISCALES ENEA & SVD67

Nous vous invitons à vous reporter au document ci-après.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0013 Rue des Ravelins 58000 NEVERS		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 7 9 9 2 9 2 2 0 6 0 0 0 1 5		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement *	AA		
	Frais de développement *	AB	AC	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ	
	Fonds commercial (1)	AF	AG	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....1 250 000.....)	DA		1 250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		-1 379 297
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		171 707
	Subventions d'investissement	DJ		10 227 000
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		3 317 524
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		118 994
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		16 622 671
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		50 524
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 605 814
	Dettes fiscales et sociales	DY		57 553
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		1 254 047
	Autres dettes	EA		13 068
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		428 546
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	20 151 217
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	33 738 152
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		20 100 693	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		118 994	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF	
		FG	4 486 751	FH	FI 4 486 751
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 486 751	FK	FL 4 486 751
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP 169 076	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR 4 655 827
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU 2 818 735	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW 1 009 157	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX 89 837	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }			GA 244
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD 188 642
	Autres charges (12)			GE 263 657	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF 4 370 272	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG 285 556	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK 1 563 194	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP 1 563 194	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ 1 094 106	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR 582 939	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU 1 677 046	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV -113 852	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW 171 704	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise <u>ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	10	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	10	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	6	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	3	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	6 219 031	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	6 047 324	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	171 707	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	582 939	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AUT . CHARG . EXCEP S / OP . GEST	6			
AUTRES PDTS EXCE . / OP GEST		10		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION										Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice										Augmentations				
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I										CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II										KD	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains											KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9								KJ	KK	KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1								KM	KN	KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2								KP	KQ	KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3								KS	KT	KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	KW	KX				
	Matériel de transport *								KY	KZ	LA					
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	LC	LD					
	Emballages récupérables et divers *								LE	LF	LG					
	Immobilisations corporelles en cours								LH	LI	LJ					
	Avances et acomptes								LK	LL	LM					
	TOTAL III									LN	LO	LP				
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence											8G	8M	8T	
		Autres participations											8U	8V	8W	
Autres titres immobilisés												IP	IR	IS		
Prêts et autres immobilisations financières												IT	IU	IV		
TOTAL IV												LQ	LR	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												OG	OH	OJ		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions										Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste										par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I										IN	CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II										IO	LV	LW	IX	
CORPORELLES	Terrains											IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui								IR	MD	ME	MF			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers								IS	MG	MH	MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT	MJ	MK	ML			
		Inst. gales., agencets, aménagements divers								IU	MM	MN	MO			
	Matériel de transport								IV	MP	MQ	MR				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier								IW	MS	MT	MU				
	Emballages récupérables et divers *								IX	MV	MW	MX				
	Immobilisations corporelles en cours								MY	MZ	NA	NB				
	Avances et acomptes								NC	ND	NE	NF				
	TOTAL III									IY	NG	NH	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence											IZ	OU	M7	OW
		Autres participations											IO	OX	OY	OZ
Autres titres immobilisés												I1	2B	2C	2D	
Prêts et autres immobilisations financières												I2	2E	2F	2G	
TOTAL IV												I3	NJ	NK	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4	OK	OL	OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>CADRE A</b>								
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH
Terrains		PI		PJ		PK		PL
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	777	QM	244	QN		QO 1 021
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT
<b>TOTAL III</b>		QU	777	QV	244	QW		QX 1 021
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ON	777	OP	244	OQ		OR 1 021
<b>CADRE B</b>								
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL				NM			NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ
<b>CADRE C</b>								
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP	SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>ENERGIES NEVERS AGGLOMERATION</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	188 642	UF	169 076	
	- financières	UG	1 094 106	UH		
	- exceptionnelles	UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SVD 67		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0184 cours Lafayette 69003 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 7 8 8 5 8 5 5 1 1 0 0 0 1 7		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
		Frais de développement * CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
		Fonds commercial (1) AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	
		Constructions AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	
		Immobilisations en cours AV	AW	
		Avances et acomptes AX	AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
		Autres participations CU	CV	1 000 000
		Créances rattachées à des participations BB	BC	
		Autres titres immobilisés BD	BE	
		Prêts BF	BG	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	
	<b>TOTAL (II)</b> BJ		1 000 000	BK
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	
		Autres créances (3) BZ	CA	0
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ..... ) CD	CE	
	Disponibilités CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	0	CK	0
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		1 000 000	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :	Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SVD 67</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 37 000.....)	DA 37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG
	Report à nouveau	DH -60 991
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI -10 208
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL -34 200
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées		DN
<b>TOTAL (II)</b>		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV 1 027 537
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 4 200
	Dettes fiscales et sociales	DY 144
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ
Autres dettes	EA 2 318	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC 1 034 200
	Ecart de conversion passif* (V)	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 1 000 000
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 034 200	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SVD 67		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services * }	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	10 064	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	144	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* }			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	10 208	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	-10 208	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-10 208	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise <u>SVD 67</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
			<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	
			10 208	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	
			-10 208	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
			- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquiés D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
			Charges exceptionnelles      Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures      Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SVD 67</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	MI		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T
Autres participations					8U	1 000 000	8V		8W	0	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières					IT		IU		IV		
TOTAL IV					LQ	1 000 000	LR		LS	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	1 000 000	OH		OJ	0	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		3		4	
						1		2			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CO		D0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		D7	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions				IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE	
	TOTAL III					IY		NG		NH	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		M7
Autres participations					IO		OX	1 000 000	OY		
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		
TOTAL IV					I3		NJ	1 000 000	NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		OK	1 000 000	OL	OM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*

DGFIP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SVD 67		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'un an		
				3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP	UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT	UV	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA				
	Autres créances clients	UX				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI				
	Personnel et comptes rattachés	UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
		Divers	VP	0	0	
	Groupe et associés (2)	VC	0	0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	0	0		
	Charges constatées d'avance	VS				
	<b>TOTAUX</b>		VT	0 VU	0 VV	
	RENVOIS	(1) Montant des	VD			
- Prêts accordés en cours d'exercice						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		
				A 1 an au plus		
				A plus d'1 an et 5 ans au plus		
				A plus de 5 ans		
				4		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG			
		à plus d'1 an à l'origine	VH			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 200	4 200		
	Personnel et comptes rattachés	8C				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW			
		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	144	144	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
	Groupe et associés (2)	VI	1 027 537	1 027 537		
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	2 318	2 318		
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ				
	Produits constatés d'avance	8L				
<b>TOTAUX</b>		VY	1 034 200 VZ	1 034 200		
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

## ANNEXE 7 : COURRIER CCAS



Pôle Solidarités - Insertion

N/Réf. : FG/CM/2020-12

Affaire suivie par Françoise GEORGELIN

Responsable Pôle Solidarités - Insertion

☎ : 03.86.71.80.09

Nevers, le 06 FEV. 2020

LE MAIRE  
PRESIDENT DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE NEVERS

à  
ENEA  
Energie Nevers Agglomération  
32 rue de Barcelone  
58000 NEVERS

Monsieur le Directeur,

En référence à la convention signée le 15 septembre 2014 entre ENEA, la Ville de Nevers et le Centre Communal d'Action Sociale de Nevers concernant la gestion du fonds de solidarité du chauffage urbain, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le bilan de l'année 2019.

Les services du Centre Communal d'Action Sociale restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, que vous jugeriez nécessaires.

Je vous souhaite bonne réception de ce document et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma respectueuse considération.



Pour le Président du C.C.A.S.  
et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Catherine FLEURIER

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE NEVERS**  
**BILAN DES INTERVENTIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NEVERS EN 2019  
POUR LES PERSONNES RESIDANT SUR LES SECTEURS DESERVIS PAR LE RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN,  
CONFORMEMENT A LA CONVENTION TRIPARTITE DE « GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE CHAUFFAGE URBAIN »**

Quartiers	Aides destinées au (x)	Loyer courant	Energie / Charges locatives	Eau	Besoins alimentaires	Autres	TOTAL
	Banlay	(18) 2 661 €	(24) 3 210 €	(6) 210 €	(42) 3 091 €	(11) 2 731 €	(101) ≈ 11 903 € ≈
	Maupas / Faidherbe / Victor Hugo	(4) 640 €	(3) 540 €	(1) 120 €	(18) 1 146 €	(9) 1 120 €	(35) 3 566 €
	Montôts / Grande-Pâtüre	(12) 1 787 €	(20) 3 020 €	/	(72) 5 572 €	(18) 3 797 €	(122) 7 14 176 € ≈
	Centre-Ville / Préfecture	(4) 610 €	(27) 3 950 €	(5) 750 €	(80) 4 096 €	(11) 1 610 €	(127) 7 11 016 € 7
	Centre-Ville	(8) 1 260 €	(11) 1 750 €	/	(66) 2 927 €	(6) 2 663 €	(91) 7 8 600 €
	<b>TOTAL 2019</b>						<b>(476) 7 49 261 € 7</b>
	<b>TOTAL 2018</b>						<b>(412) 46 486 €</b>

( ) Nombre d'aides attribuées

Ces aides sont accordées conformément au cadre d'attribution des aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale de Nevers (cf. article 3 de la convention), permettant de soulager d'autant les ménages pour le règlement de leurs charges de chauffage.

**Remarques :**

En 2019, le C.C.A.S. observe une hausse de ses interventions, tant en nombre qu'en budget, augmentation relevée pour les besoins alimentaires, l'énergie et les charges locatives, ainsi que pour le loyer courant.

A noter qu'il a été remarqué, cette année, en Commission, que de nombreux ménages sollicitant un soutien ponctuel pour les besoins alimentaires, les charges d'énergie, étaient mensualisés et prélevés.

En parallèle des soutiens individuels, le C.C.A.S. de Nevers a mené en 2019 différentes actions d'information en matière de lutte contre la précarité énergétique et plus particulièrement sur les économies d'eau (avec remise de kits économes), en partenariat avec des associations locales, tels l'Épicerie Solidaire, le Secours Catholique, l'ANAR, etc...

De même, le recours à l'utilisation du chèque énergie constitue toujours une priorité des travailleurs sociaux du C.C.A.S., dans le cadre de l'accompagnement social des personnes accueillies ou auprès des résidents de la Résidence Autonomie gérée par le C.C.A.S. de Nevers.

Voir tableau « redevance » au chapitre 5.1.2.



## ANNEXE 8 : DEVOIR DE CONSEIL



### INSTALLATIONS DE COMBUSTION *Une nouvelle classification - De nouvelles exigences*

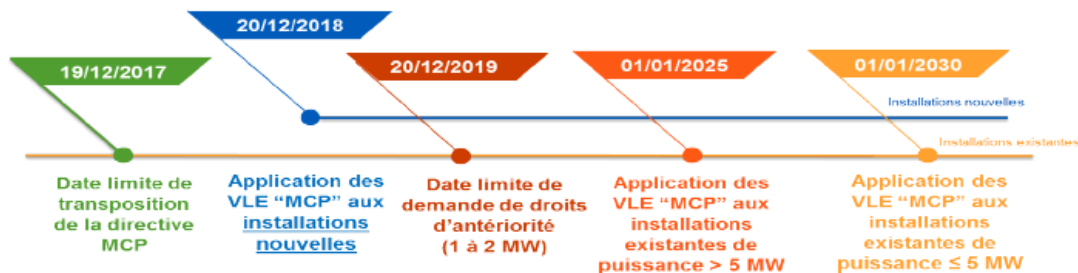
#### CONTEXTE

La Directive Européenne MCP (Medium Combustion Plants) n°2015/2193/UE du 25 novembre 2015 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des **installations de combustion moyennes** concerne les installations dont la puissance thermique nominale totale est comprise **entre 1 MW et 50 MW**. Cette directive devait être transposée dans les différents pays de la communauté, au plus tard, le 19 décembre 2017.

En ce qui concerne la France, la transposition a été intégrée dans la réglementation concernant les installations classées en remaniant les **rubriques 2910 et 3110 de la nomenclature ICPE** (Installation de combustion). En conséquence, la définition et les régimes de classement de ces rubriques ont été modifiés et des projets arrêtés ministériels de prescriptions générales ont déjà été rédigés en vue de sa mise en œuvre. La **date d'application de ces textes est fixée au 20 décembre 2018** telle que précisée dans la directive.

#### ECHEANCES REGLEMENTAIRES

La directive MCP précise les échéances réglementaires suivantes, pour les installations neuves et existantes. Par définition, une **installation est présumée existante si elle a été mise en service avant le 20/12/2018**, à défaut elle est réputée être une installation nouvelle. En conséquence, les valeurs limites d'émission (VLE) dans l'atmosphère seront différentes en fonction du type d'installation et du type de combustible utilisé.



#### DES IMPACTS NOTABLES

Du fait des évolutions réglementaires, les impacts pour les exploitants ou les propriétaires d'installation sont les suivants :

- **La modification de la rubrique** nécessite de revalider le régime de classement de l'installation, ce qui peut donner lieu auprès de la préfecture à **(télé-déclaration recommandée)**<sup>1</sup> :
  - Une **demande de bénéfice des droits acquis** pour les installations de combustion comprise entre 1 et 2 MW. Demande qui devra être transmise avant le 20 décembre 2019.
  - Un **porter à connaissance du Préfet** relatif aux changements de régime et/ou de classement d'un établissement notamment :
    - pour les installations de puissance  $\geq 50$  MW qui seront désormais classées dans la rubrique 3110 et non plus dans la rubrique 2910 ;
    - pour les installations qui entrent dans le régime de l'enregistrement nouvellement applicable à la rubrique 2910 ;
    - pour les installations de combustion de biogaz provenant d'installation de méthanisation dont la sous rubrique 2910-C est supprimée.

- **La mise en conformité des installations existantes**
  - Afin de garantir le respect des Valeurs Limites d'Emission (VLE) la possible mise en place de systèmes de dépollution sera nécessaire d'ici 2025 ou 2030 suivant l'installation ;
  - Le respect du planning de mise en conformité qui débutera dès l'application des arrêtés et qui s'étend jusqu'en 2024 notamment pour les installations dont la puissance est comprise entre 1 à 2 MW.

#### ACCOMPAGNEMENT DALKIA

Dalkia peut vous aider dans la compréhension de ces évolutions réglementaires ainsi que dans les démarches administratives que l'exploitant en titre, en général le propriétaire, doit réaliser auprès des autorités compétentes.

D'autre part, Dalkia accompagne ses clients dans leur réflexion vis-à-vis de solutions techniques à mettre en place pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi d'efficacité énergétique, sources d'économies.

<sup>1</sup> Service Public Pr.FR - Déclaration d'ICPE ([https://psl.service-public.fr/pro\\_mademarche/DICPE/demarche?execution=e1s1](https://psl.service-public.fr/pro_mademarche/DICPE/demarche?execution=e1s1))